

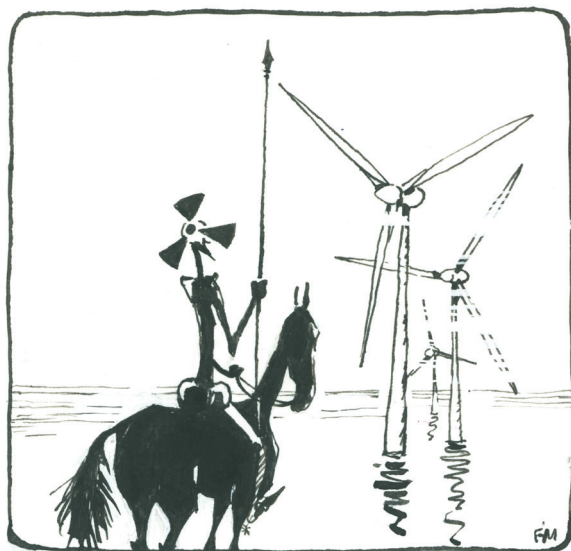
Mouvement Utopia

LE TRAVAIL QUELLES VALEURS ?

Pour lutter
contre
les idées
reçues

Préface de **Dominique Méda**

Dessins de **F'Murrr**



Les Éditions Utopia
 30 rue Amelot 75011 PARIS
 contact@editions-utopia.org
 www.editions-utopia.org
 www.mouvementutopia.org

Diffusion : CED
 Distribution : Daudin

© Les Éditions Utopia, novembre 2012

Sommaire

Préface
Dominique Méda

Introduction

00

Première partie :
 Quinze idées reçues sur le travail

1. *Les Français sont ceux qui travaillent le moins en Europe*
2. *Les Français sont ceux qui coûtent le plus cher*
3. *La RTT et les 35 heures sont la principale source de difficultés économiques en France*
4. *Les 35 heures à l'hôpital, c'est bien la preuve que cela ne marche pas*
5. *Poursuivre la réduction du temps de travail ne résoudra pas la question du chômage*
6. *On vit plus longtemps, il est donc logique de travailler plus longtemps*
7. *Arrêtons d'assister les gens et mettons-les au travail*
8. *Les étrangers, surtout les sans papiers, prennent le travail des Français. L'immigration crée du chômage en France*
9. *Les Chinois volent nos emplois*
10. *Le travail est une valeur importante. Elle est la principale source d'émancipation, de réalisation de soi, d'épanouissement de l'individu*
11. *Seul le travail justifie reconnaissance et protection*
12. *C'est le travail qui doit être le principal lien social entre les hommes*

13. *Sans le travail, c'est le chaos. Seul le travail peut structurer la société*
14. *Pour répartir la richesse il faut produire plus et donc travailler toujours plus*
15. *Le progrès technique permettra de nous libérer du travail*

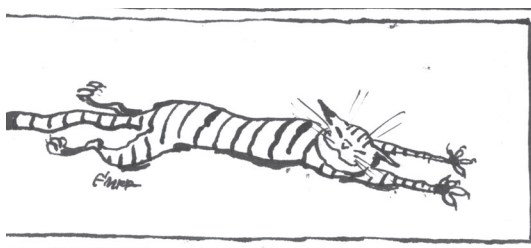
Deuxième partie :
Les six principales propositions
du Mouvement Utopia

Introduction

Six principales propositions

1. *Poursuivre la réduction du temps de travail*
2. *Améliorer les conditions de travail*
3. *Engager la reconversion écologique et sociale de l'économie et relocaliser la production*
4. *Généraliser l'appropriation citoyenne et démocratique de l'outil de production*
5. *Développer et valoriser la sphère autonome et les autres temps de la vie*
6. *Vers la mise en place d'un revenu universel*

Bibliographie



Préface

Au moment où ces lignes sont écrites, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité vient de dépasser les trois millions en France, presque 4,5 millions de personnes étant à la recherche d'un emploi. Les travaux pionniers du sociologue Lazarsfeld et de ses collègues ont montré, dès les années 1930, à partir de l'étude portant sur les effets de la fermeture des usines de la petite ville autrichienne de Marienthal¹, combien le chômage bouleversait les identités des personnes et les rythmes sociaux, constituant comme l'écrit Bourdieu, une véritable « expérience de la déréliction ». Dans des sociétés « fondées sur le travail », ainsi que les dénomme Habermas, dans lesquelles l'occupation d'un emploi et la réalisation d'un travail sont devenues une norme, la privation de travail constitue, comme les travaux de Baudelot et Gollac² l'ont confirmé, une source de malheur et de décohésion sociale. Ce qui explique pourquoi chaque crise s'accompagne à la fois d'un « oubli » de la question du travail, de son contenu et de ses conditions, au détriment d'un raisonnement quantitatif en termes d'emploi et d'un retour des réflexions sur le caractère anthropologiquement absolument nécessaire du travail.

1. Lazarsfeld P., Jahoda, M., Zeisel H (1982) *Les chômeurs de Marienthal*, Les éditions de Minuit.
2. Baudelot C., Gollac M. (2003) *Travailler pour être heureux ?*, Fayard.

C'est bien ce qui s'était passé lors de la grande crise du début des années 1990, qui avait vu le taux de chômage atteindre des niveaux jamais connus. C'est à ce moment que se sont développées en France, dix ans après l'Allemagne, des analyses qui donnèrent lieu à ce faux débat sur « la fin du travail ». Et pourtant, dans les années 1980, les sociologues et anthropologues français avaient accumulé, à la suite des Allemands, un matériel impressionnant : lancement par Maurice Godelier d'un programme de recherche sur les représentations du travail; article fondateur de Marie-Noëlle Chamoux¹, anthropologue, sur la catégorie de travail, dans la lignée des recherches de Jean Pierre Vernant²; affirmation par Michel Freyssenet, en ouverture des réflexions du colloque du Pirrtem que le travail est une « invention » récente, une catégorie historique; médiatisation des travaux de Gorz opposant le travail hétéronome et le travail autonome; retour sur les thèses des « dégâts du progrès ». Le milieu des années 1990 vit ces analyses réduites à un débat mal engagé sur la valeur à accorder au travail. On en vint à se jeter à la figure des chiffres qui montraient que les personnes étaient toujours attachées à la « valeur travail » et à ouvrir la voie aux débats nauséabonds et inutiles qui se développèrent pendant toutes les

1. Chamoux M-N. (1994) « Sociétés avec et sans concept de travail : remarques anthropologiques », *Sociologie du travail*, hors collection.

2. Vernant J.P. (1974) *Mythe et pensée chez les Grecs*, Maspéro-La Découverte,

années où se mit en place la réduction du temps de travail. Les campagnes présidentielles de 2007 et de 2012 mirent la question de la dégradation de la valeur travail au centre de leurs plateformes politiques et la réhabilitation de la valeur travail devint un nouveau mot d'ordre. Des commissions se réunirent pour soutenir que certes le travail faisait souffrir mais qu'il n'était pas une souffrance. On oublia durant toutes ces années le fait que la notion de travail était non stabilisée et historique et que ses différentes dimensions étaient profondément contradictoires. Revenons-y un instant.

Il n'existe pas, l'introduction du *Dictionnaire du travail* qui vient d'être publié¹ y revient, de définition univoque et consensuelle du travail. Il existe au contraire une oscillation permanente entre une conception extensive du travail (le travail serait tout effort créateur de valeur d'usage ou plus encore toute activité comportant une dimension d'obligation ou une finalité) et une conception plus réduite dans laquelle le travail est l'activité reconnue utile par la société et donc doublement sanctionnée par un échange monétaire comptabilisé officiellement (le corrélât du travail figure dans le PIB) et des règles définissant les conditions d'exercice du travail indépendant et du travail salarié. Dans le premier cas, ce qui est fait à l'intérieur du foyer (le plus souvent par les femmes...), mais aussi par les enfants à la maison, par les bénévoles... serait

1. Bevort A., Jobert A., Lallement M., Mias A. (2012) *Dictionnaire du travail*, PUF.

du travail, un travail non reconnu à sa juste valeur, dans le second, seule pourrait être qualifiée de travail l'activité que la société reconnaît officiellement en l'enserrant dans des règles collectives et en lui attachant une rémunération.

L'oscillation ou la plurivocité est consubstantielle au travail. Parce que le concept de travail est le résultat de plusieurs siècles d'élaboration théorique, il est constitué, aujourd'hui plus que jamais, de plusieurs couches de signification qui constituent autant de supports pour les individus soucieux de faire triompher l'une ou l'autre de ces significations. Rappelons le très rapidement : le travail est à la fois, dans les représentations, un facteur de production, l'essence de l'homme et le système de distribution des revenus, des droits et des protections. C'est le XVIII^e siècle qui a théorisé l'idée, qui constituera le fond de commerce des économistes, que le travail est un « facteur de production », c'est-à-dire que ce qui importe dans l'activité de travail c'est la richesse créée par celle-ci. Le travail est une désutilité, un effort, une peine qui permet de fabriquer la production. Il est aussi une « force » susceptible de faire l'objet d'un échange, ce que Buret au XIX^e siècle ou Polanyi au XX^e considéreront comme un acte d'une portée considérable. C'est seulement au début du XIX^e siècle, au moment où se développent les conditions de travail les plus épouvantables et les théories de ceux qui s'attaquent à la question sociale, que le travail est soudainement représenté comme une liberté créatrice, comme l'essence de l'homme. Non plus cette activité

douloureuse qui permet de fabriquer la production et d'obtenir un revenu mais cette activité transfiguratrice du monde par laquelle l'être humain transforme radicalement le monde et lui-même. Marx¹ est celui qui pousse le plus loin l'assimilation du travail et de l'activité humaine et défend l'idée que le travail, actuellement aliéné, deviendra un jour premier besoin vital. Alors l'essence du travail qui consiste pour l'homme à mettre tout donné naturel sous la forme de l'humain pourra-t-elle être actualisée. À la fin du XIX^e siècle, avec la mise en place des linéaments de la société salariale, le travail devient emploi, le système de distribution des revenus, des droits et des protections. On le voit, ces définitions sont profondément contradictoires. Le travail n'est pas « de toute éternité », comme on l'entend souvent, ceci ou cela. Il est ce que les êtres humains vivant à une époque déterminée décident d'en faire ou parviennent à en faire.

Pourquoi le travail, essence de l'homme, peut-il être source de souffrance ? Parce que les attentes placées sur lui, les représentations dominantes à une époque sont en contradiction avec la réalité. C'est bien le cas actuellement. Les attentes posées sur le travail n'ont jamais été aussi grandes : les individus attendent non seulement d'avoir un emploi, un boulot, un job, mais aussi que celui-ci leur permette d'avoir un revenu décent, ait un sens, leur permette de se réaliser. Ces attentes sont parfaitement congruentes avec ce que le début du

1. Marx K. (1979) *Œuvres*, Gallimard.

xix^e siècle a produit comme idée sur le travail : le travail comme activité permettant de s'exprimer, de se réaliser, de faire œuvre transformatrice, de laisser sa marque. Le travail que Marx décrivait en ces termes : *« Supposons que nous produisions comme des êtres humains : chacun de nous s'affirmerait doublement dans sa production, soi-même et l'autre. 1. Dans ma production, je réaliserais mon individualité, ma particularité; j'éprouverais, en travaillant, la jouissance d'une manifestation individuelle de ma vie, et dans la contemplation de l'objet, j'aurais la joie individuelle de reconnaître ma personnalité comme une puissance réelle, concrètement saisissable et échappant à tout doute (...) 3. J'aurais conscience de servir de médiateur entre toi et le genre humain, d'être reconnu et ressenti par toi comme un complément à ton propre être et comme une partie nécessaire de toi-même, d'être accepté dans ton esprit comme dans ton amour. 4. J'aurais, dans mes manifestations individuelles, la joie de créer la manifestation de ta vie, c'est-à-dire, de réaliser et d'affirmer dans mon activité individuelle ma vraie nature, ma sociabilité humaine. Nos productions seraient autant de miroirs où nos êtres rayonneraient l'un vers l'autre ».*

À partir de la seconde moitié du xx^e siècle, ces attentes ont pu trouver un début de réalisation : Christian Lalive de Lépinay¹ a montré comment la

1. Lalive d'Épinay C. (1998) *« Significations et valeurs du travail de la société industrielle à nos jours »*, in Pichault F., *Traité de sociologie du travail*, De Boeck,

croissance qui a accompagné l'après Seconde guerre Mondiale avait permis de transformer radicalement les conditions d'exercice du travail et de faire de ce dernier un possible vecteur d'épanouissement de soi. Les entreprises ont, à la fin du xx^e siècle, accompagné ce désir des individus de trouver dans le travail un moyen de réalisation et d'expression de soi. Le travail est aujourd'hui le support de toutes ces attentes : il faut en avoir pour pouvoir avoir un revenu et une place dans la société; il faut qu'il soit le plus épanouissant possible, qu'il ait un sens, mais en même temps, il n'est représenté dans les équations économiques et dans les ratios de gestion des entreprises, que comme un simple « facteur » qui constitue un coût à réduire. C'est la production qui compte, ou le chiffre d'affaires et pas d'abord l'activité de travail. Si la souffrance au travail vient des entraves fixées à la puissance d'agir des individus, comme l'explicite par exemple Yves Clot, si les individus souffrent, comme l'avait bien mis en évidence le questionnaire consacré par Radio France au sens du travail, de ce que l'obsession de la rentabilité et de la productivité détruisent le sens que les individus attendent du travail et si une telle situation nécessite l'ouverture au sein des entreprises de débats sur ce qu'est la qualité du travail, n'en doutons pas, ce sont bien des désaccords forts sur les logiques à l'œuvre dans l'entreprise et plus généralement sur les représentations que nous nous faisons du travail, qui surgiront.

Nous l'avons montré, il n'y a aujourd'hui, en France, aucune dégradation de la « valeur travail ». Les attentes des Français vis-à-vis du travail sont immenses : plus encore que les autres Européens, ils attendent du travail un revenu, et surtout du sens, ainsi qu'une possible réalisation de soi. Ces attentes sont déçues, plus qu'ailleurs aussi sans doute, ce décalage entre l'ampleur des attentes posées sur le travail et sa réalité, conduit à des situations de retrait ou de mal-être. La question est dès lors de savoir si l'ensemble de la société est prêt à remettre le travail au centre, à donner à la question du sens du travail une place aussi importante qu'à celle de la réalisation de la plus grosse production possible ou de la maximisation du profit. Prenons au mot tous ceux qui nous disent que le travail est une valeur et qu'il doit permettre aux individus de s'épanouir et demandons-nous ce que seraient, à l'échelle des organisations de travail comme à celle de la société toute entière, les conditions d'un travail épanouissant. Ou plus exactement, interrogeons-nous sur les contours d'une société qui aurait pris acte de ce que les Français disent aujourd'hui du travail et que l'on pourrait résumer ainsi : le travail est très important ; pour vivre normalement, il faut avoir un emploi et ce qui compte c'est l'ambiance de travail et le contenu du travail ; mais actuellement, les conditions de travail et d'emploi sont contradictoires avec cette représentation et la place occupée par le travail ne permet pas qu'un temps nécessaire soit consacré aux autres activités humaines, également nécessaires aux individus et

à la cohésion sociale, les activités amicales, familiales, amoureuses, de libre développement de soi, politiques.

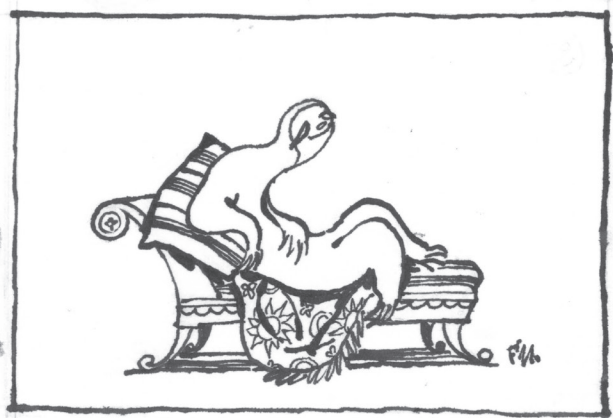
Nous en déduirions qu'il nous faut, d'une part, mieux « distribuer » le travail, qui apparaît clairement sinon comme un « bien premier » au moins, dans nos sociétés actuelles, comme une activité essentielle et, d'autre part, changer profondément le travail. Les débats des années 90 avaient déjà pour but de rendre cette double opération possible : en repartant de l'idée que le travail constitue dans nos sociétés (encore fondées sur le travail) une activité indispensable, organiser rationnellement l'accès de tous au travail décent ; en s'appuyant sur les attentes manifestées à l'endroit du travail mais aussi des autres activités, organiser leur articulation et permettre à tous les citoyens d'avoir accès à la gamme entière des activités humaines. S'il n'est pas du tout certain que les débats actuels constituent une voie possible pour refonder la place du travail, la reconversion radicale qu'exigera la prise en considération de la crise écologique pourrait l'être. En effet, prendre au sérieux les objectifs que la communauté scientifique fixe pour prévenir une détérioration majeure du climat nous oblige à repenser radicalement les modalités de notre production et à les enserrer dans de nouvelles contraintes. Dans ces circonstances, c'est non seulement une reconversion massive des secteurs et des emplois que nous devons être capables d'organiser au plus vite mais aussi une nouvelle manière d'envisager la production, désormais moins conçue comme un acte visant à extraire à tout prix des utilités

agrégées dans le PIB qu'à satisfaire les besoins humains fondamentaux en prenant soin du travail humain et de la Nature. Un changement du travail au service d'un changement de civilisation.

DOMINIQUE MÉDA,
sociologue et philosophe.

Septembre 2012

Auteur notamment de *Le Travail, une valeur en voie de disparition?* et *Qu'est ce que la richesse?*



Introduction

Le travail : de quoi parle-t-on ?

Lorsqu'on aborde la question du travail, la difficulté principale vient du fait qu'aujourd'hui ce vocable désigne des choses très différentes. On « travaille » à l'école, on « travaille » à l'usine, on « travaille » en faisant la vaisselle, on « travaille » en préparant une pièce de théâtre... L'amalgame entre activité et travail, la confusion entre emploi, salaire et travail est source de malentendus. C'est en jouant sur les différentes significations du mot travail que l'on a pu créer cette notion fourre-tout et la transformer en « valeur ».

De façon commune, le travail est donc associé aussi bien à l'emploi qu'à l'activité. Or, le travail est un sous-ensemble de l'activité. Devant la difficulté à le définir, on considère à tort – dans le langage courant contemporain – que le travail couvre tous les champs « productifs » de l'activité humaine, que ce soit sous forme d'emploi rémunéré ou sous forme de réalisation de tâches utiles à la vie, comme le travail domestique, celui de l'artiste, l'embellissement de son environnement, le bénévolat dans une association...

Dans cet ouvrage, et par convention, nous utiliserons le mot « travail » pour désigner l'exercice d'un emploi rémunéré.

Le « travail » désignera l'activité de la personne qui exerce un métier dans l'entreprise, dans une coopéra-

tive, dans un service public, dans une association ou encore comme artisan. Le « travail » ne se caractérisera donc pas par une catégorie d'activités en particulier, mais par le fait que l'on donne à cette activité une contrepartie financière.

Par exemple, si je fais la cuisine pour moi ou mes amis, nous n'appellerons pas cette activité un travail. En revanche, si je fais la cuisine dans un restaurant en contrepartie d'un salaire, nous qualifierons alors cette activité de « travail ».

L'Histoire a montré que l'activité permettant la subsistance et la satisfaction des besoins ne s'est pas toujours appuyée sur une hiérarchisation des tâches valorisant celles qui étaient productives. Celles-ci pouvaient être limitées à quelques heures par jour à l'image de ce qu'elles étaient au temps des chasseurs-cueilleurs. Dans ce type de sociétés, l'idée de besoins illimités n'existait pas. Dans la Grèce antique, le travail était méprisé et assimilé à des tâches dégradantes. Dans la Bible, le travail est considéré comme une sanction : « *tu gagneras ton pain à la sueur de ton front* ». Notons que le mot travail vient du latin *tripalium*, qui désignait au ^{xvi}^e siècle un instrument de torture. Dans les sociétés pré-capitalistes, on traitait le travail au mieux comme une activité nécessaire à la survie, au pire par le mépris, mais l'essentiel de la vie sociale et de l'épanouissement individuel se situait hors de son champ.

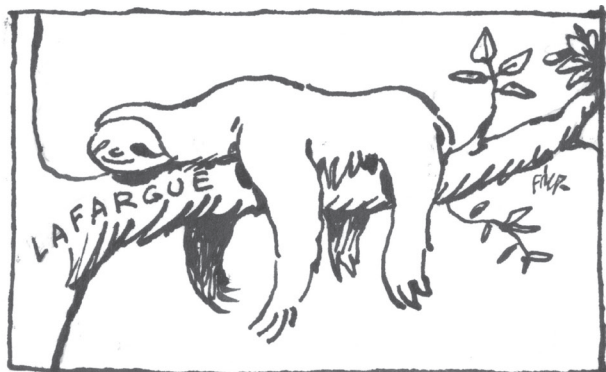
L'élévation du travail au rang de valeur est donc le fruit d'une construction historique. Elle est née avec l'avènement du système capitaliste et s'est pro-

gressivement imposée à tous comme naturelle, voire « désirable ». Adam Smith, en assimilant le travail et notamment sa productivité à un facteur d'accroissement de la richesse, a contribué à consacrer la mesure de la richesse d'une société par son activité économique, tout en l'associant à la part croissante du temps à consacrer au travail, dû notamment au développement de la production industrielle. Les gains de productivité, nés de la mécanisation puis de l'informatisation, destinés à diminuer la pénibilité ou le temps de travail nécessaire à la réalisation d'un bien ou d'un service, ont principalement servi à augmenter la quantité de marchandises produites. Ils ont de fait, sous la pression des luttes sociales, contribué jusqu'à la fin du ^{xx}^e siècle à la diminution du temps du travail salarial. Aujourd'hui, bien que stoppée, la réduction du temps de travail est souvent décriée et accusée de tous les maux et fait l'objet d'un bon nombre d'idées reçues.

Chacun travaille ainsi dans un monde qui en a fait une valeur centrale de l'organisation sociale, basée sur une temporalité qui rejette l'oisiveté, l'inactivité et qui accorde le loisir comme une activité organisée et compensatrice.

Le travail étant considéré comme une valeur centrale, un vecteur de réalisation individuelle et de lien social à partir duquel se construit un nouvel ordre fondé sur le salariat, comment s'étonner que l'augmentation du volume de travail et la création d'emplois deviennent l'alpha et l'oméga de tous les programmes politiques ? Comment s'étonner que soient stigmatisés

les « inactifs », jeunes, chômeurs ou retraités, dans une société qui a volontairement assis son système sur l'exploitation de la production, sur la force de travail ?



Libérer le travail ou se libérer du travail ?

« Une controverse divise la gauche depuis un siècle et demi. Dans sa recherche d'émancipation, l'homme doit-il viser à se libérer du travail ? Ou bien doit-il plutôt libérer le travail, en l'affranchissant de la subordination, cette malédiction du salariat ? »¹

Libérer le travail est au centre de l'œuvre de K. Marx et plus généralement des socialismes, qu'ils soient associatifs, utopiques, scientifiques ou autoges-

1. Thomas Coutrot (dir.), *Pour en finir avec ce vieux monde, les chemins de la transition*, Éditions Utopia, 2011.

tionnaires. Ce courant dominant encore aujourd'hui au sein de la gauche, consiste à inverser la répartition de la valeur ajoutée du capital vers le travail et à faire entrer de la démocratie au sein de l'appareil productif et distributif via le pouvoir des travailleurs. Cela passait hier par « l'appropriation collective des moyens de production », mais les échecs du socialisme soviétique ont sérieusement tempéré cette volonté. Aujourd'hui, une partie de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement les Scop, mais également ce que l'on appelle le christianisme social, sont sur cette trajectoire. Dans les entreprises et groupements d'économie sociale, la démocratie interne et la recherche de relations équitables producteurs-consommateurs permettent ainsi de porter d'autres valeurs.

Face à la souffrance au travail, à la concentration du capital, à la prise de pouvoir d'une finance déconnectée de l'économie réelle et plus largement à la crise de sens que connaît actuellement le travail salarié, la « libération du travail » qui propose de démocratiser l'économie en politisant le travail prend un nouvel essor.

Se libérer du travail, c'est considérer par principe que dans tout travail il y a une part plus ou moins grande d'aliénation et de subordination. Pour s'émanciper l'homme doit donc réduire la part que prend le travail dans sa vie. Cette volonté de se libérer du travail, à contre-courant de la pensée dominante actuelle, est pourtant porteuse d'avenir. Car à ce désir de désa-

liénation s'ajoute le fait que, grâce à l'automatisation et plus généralement aux gains de productivité, la masse de travail disponible ne permet plus de donner un emploi à « plein-temps » à chacun.

Déjà en 1880, Paul Lafargue, dans son célèbre *Droit à la paresse*, voit dans le travail « *la cause de toute dégénérescence intellectuelle, de toute déformation organique* ». Hannah Arendt souhaite que l'humanité se libère « *de son fardeau le plus ancien et le plus naturel, le fardeau du travail, l'asservissement à la nécessité* ». Elle divise la forme la plus courante du vécu humain, la *vita activa*¹, en trois catégories : le travail proprement dit, correspondant aux nécessités biologiques de tous les jours ; l'œuvre, qui s'inscrit dans la durée et qui exprime notre relation avec le monde ; et l'action qui met les hommes en relation entre eux, les fait débattre et prendre des initiatives pour façonner ce monde. Elle constate et déplore la tendance actuelle du travail à devenir englobant, à absorber les deux autres catégories.

Quant à André Gorz², il considère que la notion de travail est une invention du capitalisme industriel et que « *le salariat est la complète déposssession de la personne active* ». Il propose de se réapproprier le travail, ses moyens et ses résultats, en réduisant au maximum par l'automatisation et la limitation du superflu

1. Hannah Arendt, *Condition de l'Homme Moderne*, Calmann-Lévy, 1983.

2. Gorz A. (1980) *Adieu au prolétariat*, Galilée.

la sphère de la nécessité (Marx) ou de l'hétéronomie (Illich, Gorz) afin de développer celle de l'autonomie, c'est-à-dire celle de l'auto-activité. Jérémie Rifkin¹ prédit la fin du travail, le collectif Krisis considère que le travail est une activité spécifique du capitalisme², et Dominique Méda remet en question le besoin de travail et dénonce surtout sa centralité.

Raoul Vaneigem va encore plus loin dans sa critique du travail lorsqu'il dit dans une semi-boutade que « *le travail est ce que l'homme a trouvé de mieux pour ne rien faire de sa vie* ». ³

Un paradoxe

Comme nous l'avons vu nous assistons aujourd'hui à un paradoxe : malgré la constante augmentation des gains de productivité, malgré un épuisement des ressources naturelles et un chômage de masse devenu structurel, il n'est question que de vouloir augmenter le volume et le temps de travail. Le chantage à l'emploi est devenu l'arme de soumission massive préférée des détenteurs du capital vis-à-vis de ceux qui n'ont « que leur force de travail pour vivre ». De ce fait, un peu partout dans le monde, alors qu'une large partie de la population n'a pas d'emploi ou ne peut pas en

1. Jérémie Rifkin (1996) *La Fin du travail*, [La Découverte](#).

2. Collectif Krisis, *Manifeste contre le travail*, 10-18, 2004.

3. Raoul Vaneigem, *Nous qui désirons sans fin*, Folio Gallimard, 1996.

vivre, une autre travaille trop ou dans de mauvaises conditions.

Se pose alors la question du partage du travail, de la coopération plutôt que de la concurrence débridée.

Le travail est aujourd'hui le support et l'alibi de la croissance, une voie obligée d'une participation aux tentations de la société d'abondance. Dans une société centrée sur le travail, il est logique que celui-ci soit perçu ou vécu comme un facteur de fort lien social et d'identité. Ce qui explique, au-delà de son apport en terme de rémunération, que beaucoup de travailleurs y soient attachés et désespérés lorsqu'ils perdent leur travail. Un lien social ou une identité pourrait exister dans d'autres activités que le travail, si celui-ci ne représentait pas l'essentiel de notre temps et de notre énergie. Le travail peut être un lien social de qualité auquel chaque individu doit pouvoir avoir accès, mais il ne doit pas être le seul.

Comme le mentionne Dominique Méda : « *Dans une société qui a fait du travail sa norme et son mythe, la source du revenu, de l'identité et du contact des individus, comment ne pas être convaincu que l'absence de travail équivaut à une sorte de mort sociale qui se traduit non seulement par une baisse du revenu disponible mais aussi par le sentiment de son inutilité sociale, de son incapacité, par le désœuvrement, par l'absence d'estime de soi.* »¹

1. Dominique Méda, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Éditions Aubier, 1995.

Travail et emploi

Il n'est nullement contradictoire de vouloir réduire la place du travail et de revendiquer le fait que tout citoyen puisse avoir accès à un travail qui ne soit pas un simple emploi. La lutte contre le chômage reste une priorité et une perspective de plein-emploi reste essentielle. D'autant que dans une société salariale comme la nôtre, le travail est devenu le garant de la protection et de droits.

Dans une société qui sacralise le travail, il est très difficile de poser sereinement les termes du débat tant les souffrances (matérielles et sociales) liées au chômage rendent inaudible cette réflexion. Dans une situation de chômage et de précarité, le rapport de force favorable aux employeurs est plus à même d'imposer des baisses ou des gels de rémunération. Dans ces conditions, comment peut-on imaginer que chaque individu puisse s'épanouir dans son travail ?

Si certains peuvent revendiquer de travailler avec plaisir, il faut analyser dans quelle mesure ce plaisir n'est pas issu de la centralité donnée à la valeur du travail, rejetant ainsi au second rang toute autre forme de plaisir de fait dévalorisé.

Sans pour autant nier le plaisir potentiel que peut procurer un travail dont le sens social ou de réalisation de soi est porteur d'œuvre, nous ne devons pas perdre de vue que ce n'est pas le cas pour l'immense majorité des salariés, pour qui le travail reste une contrainte physique et psychologique. La multiplication des sui-

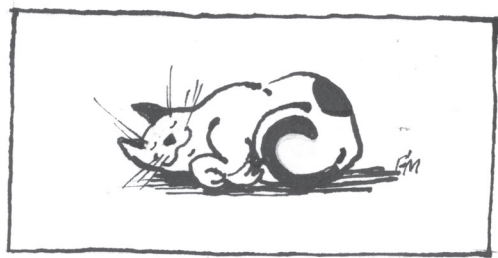
cides sur le lieu de travail, de Foxconn en Chine à France Télécom, est un indicateur dramatique de l'augmentation de cette souffrance au travail. La pression psychologique est devenue d'autant plus forte que le salarié subit les nouvelles méthodes de management et l'exigence d'une rentabilité toujours plus importante. La montée du chômage et le chantage permanent à l'emploi accentuent encore cette pression grandissante.

Ce lien de subordination, cet apprentissage de l'obéissance en entreprise, ces peurs et ces contraintes ne facilitent pas l'exercice pour les individus de la démocratie dans le domaine public. Devrions-nous continuer à ériger en unique lien social, en valeur, cette seule activité résultant d'un rapport de subordination marchande entre les individus ?

Alors, se libérer du travail ou libérer le travail ? La réponse est bien sûr de poursuivre ces deux objectifs.

Après avoir déconstruit les principales idées reçues sur le travail, nous verrons dans la deuxième partie de ce livre comment nous pourrions y parvenir.

PREMIÈRE PARTIE QUINZE IDÉES REÇUES SUR LE TRAVAIL



Idée reçue n° 1 Les Français sont ceux qui travaillent le moins en Europe

Cette affirmation, martelée à longueur de temps par la droite et trop faiblement démentie à gauche, est fausse. Cette persistance à la répéter a une vocation culpabilisatrice. Sa véritable lecture est : « Vous êtes responsables du chômage car vous ne travaillez pas assez, donc la France n'est pas assez compétitive et se fait voler ses emplois ». Outre le fait que la durée hebdomadaire du travail est loin d'être le seul critère pour mesurer de cette compétitivité, l'analyse chiffrée des temps de travail dans les différents pays d'Europe montre que ce n'est pas en France que l'on travaille le moins.

Selon l'institut Eurostat, le temps de travail effectif des personnes ayant un emploi à plein temps en France est proche de 41 heures, soit dans la moyenne européenne qui est de 41,5 heures, neuf pays européens affichant une durée de travail plus faible que celle de la France. Si l'on prend maintenant le temps de travail effectif incluant le temps partiel (subi dans la plupart des cas et touchant en moyenne cinq fois plus souvent les femmes que les hommes) il est de 36,5 heures en France (37,8 heures en 2009 en durée déclarée selon l'Insee), contre 34,6 en Allemagne (et même 30,05 heures en 2010 selon une étude du ministère du

Travail allemand), 34,5 au Danemark, 35,6 en Suède, 33,2 en Norvège... et 33,9 aux États-Unis.¹

En fait, devant la montée structurelle du chômage et le nombre d'emplois proposés insuffisants, presque tous les pays ont continué à diminuer la durée moyenne individuelle du temps de travail. Malgré la législation des 35 heures, la France a plutôt moins réduit cette durée que d'autres pays (*voir idée reçue n° 3*). Mais il s'agit ces dernières décennies d'une réduction sauvage, faite à coup de chômage partiel et de précarité. En réalité, si la durée de travail individuelle avait augmenté, nous aurions encore plus de chômeurs.

Cette idée reçue, « Les Français sont ceux qui travaillent le moins en Europe » est donc largement fausse.

Mais cette question pose le problème à l'envers. L'important n'est pas de savoir si on travaille plus ou moins que d'autres, mais de savoir quel doit être le nombre d'heures travaillées par chacun afin de répondre aux besoins et de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'avoir un travail à plein temps.

Si, à besoins identiques par habitant, ce nombre est inférieur en France à celui de certains autres pays, cela signifierait que notre processus productif et distributif, nos infrastructures, notre formation... sont plus performants. Car la diminution de la durée du travail a été et reste un des plus grands progrès sociaux.

1. Voir également : www.stats.oecd.org

Idée reçue n° 2 Les Français sont ceux qui coûtent le plus cher

Deuxième affirmation répétée en boucle par la droite et le Medef, le coût du travail serait la cause de tous nos problèmes. Leur objectif n'est pas de faire baisser le salaire perçu, politiquement suicidaire, mais la part socialisée du salaire, c'est-à-dire les cotisations sociales, qu'ils appellent à tort « charges sociales », par abus de langage.

En fait ces cotisations sociales servent à financer les dépenses de santé, le niveau des retraites... Baisser les charges sociales revient donc à moins rembourser les soins ou moins financer les retraites. La logique libérale privilégie en fait un financement individuel de la protection sociale.

Il s'agit de réduire ce qui crée la richesse collective et finance le service social (notamment la santé), d'attaquer la retraite par répartition en imposant de fait une capitalisation et de privatiser au maximum les services publics. Il faut donc comparer le coût du travail en France à celui des autres pays en prenant aussi en compte le bénéfice social collectif qu'induisent les cotisations sociales.

Si l'on compare le coût du travail en Chine ou en Inde à celui de la France, il est évident que celui-ci est nettement plus élevé chez nous. Mais dans des pro-

portions telles (de 1 à 10) que ce ne sont pas 10, 20 ou même 50 % de baisse du coût du travail en France qui régleraient la question. La plupart des produits qui nous arrivent de Chine à prix bas sont en fait vendus par des multinationales européennes, américaines ou japonaises qui ont profité de la déréglementation des années 1980.

Quant aux conditions de travail en Chine, proches de celles du XIX^e siècle en Europe, nous savons qu'au-delà des personnes, elles induisent une délocalisation des désastres environnementaux dont ce pays est la principale victime.

En ce qui concerne l'Europe, s'il est vrai que la France se situe parmi les pays à coût horaire élevé, en Belgique, en Suède ou au Danemark ce coût horaire est encore plus haut, notamment parce qu'il est un soutien à l'activité sociale fonctionnarisée. Et pourtant ces pays ont un taux de chômage plus faible qu'en France. À l'inverse, des pays comme l'Espagne, ou la plupart des pays de l'Est, qui ont un coût horaire du travail moins élevé et des prestations sociales moindres, ont un taux de chômage plus fort. Il est donc faux de lier le niveau du salaire horaire avec celui du chômage.

Reste l'Allemagne, pays qui fait l'objet de toutes les comparaisons. En 1996, ce pays avait le plus fort coût horaire de l'UE. Depuis, c'est le pays où ce coût a le moins progressé. Mais aujourd'hui, globalement, le coût horaire du travail en Allemagne est comparable à celui de la France, même s'il varie en fonction des

domaines d'activité. Ce n'est donc pas de ce côté-là qu'il faut chercher les causes entraînant le déficit commercial de la France et à l'inverse l'excédent de l'Allemagne.

Pour comparer les pays, l'indicateur important est donc le coût salarial unitaire, qui mesure le coût moyen de la main-d'œuvre par unité produite¹. Or, celui-ci est pour la France de 46,30 euros de PIB (Produit Intérieur Brut) produits par heure travaillée, contre 41,5 en Allemagne et 40,11 pour les États-Unis². La productivité du secteur manufacturier de la Chine n'est que de 5 % du niveau américain et celle de l'Inde de 2 %. Un pays avec un coût de production élevé peut être plus compétitif qu'un autre avec un faible coût de production, si sa productivité est supérieure.

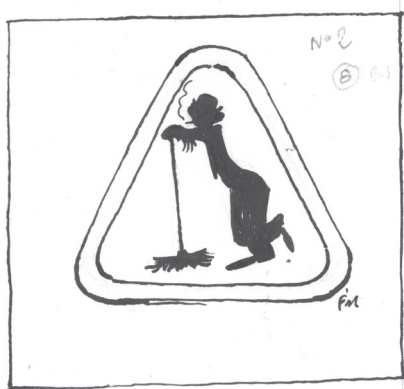
Depuis 20 ans, la part salariale dans le PIB a baissé partout en Europe³. Cela signifie que les salaires ont

1. Selon l'Insee « la seule prise en compte du coût horaire de la main-d'œuvre ne permet pas de tirer des conclusions en termes de compétitivité. Il faut également tenir compte de la productivité horaire. À cet égard, l'hétérogénéité observée en matière de coût salarial est considérablement réduite après prise en compte de la productivité. La France connaît une évolution à la hausse légèrement inférieure à celle de la moyenne de la zone euro. On observe une convergence du coût salarial unitaire dans l'ex-UE à 15, plus marquée que pour le coût horaire de la main-d'œuvre. » *Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008*.

2. En 2010 selon la base de données STAN de l'OCDE et des États-Unis.

3. De 5 à 10 % selon les sources et les périodes de références. Pour la France cela représente entre 100 et 200 milliards d'euros au détriment des salaires.

progressé moins vite que la productivité du travail. Comme pendant la même période les prix n'ont pas reculé ni les investissements augmentés dans les mêmes proportions, la baisse du coût salarial n'a conduit qu'à une augmentation des profits financiers.



Idée reçue n° 3 La RTT et les 35 heures sont la principale source de difficultés économiques en France

Cet argument est répété *ad nauseam* par le Medef et l'UMP. Pour l'ancien président de la République N. Sarkozy, il s'agissait même de « *la plus grande catastrophe économique*¹ ».

En fait, les difficultés économiques françaises sont antérieures aux 35 heures². La réduction du temps de travail n'a en fait été appliquée qu'à moitié. Elle n'a pas fait l'objet d'un grand débat national, entraînant un certain nombre d'effets pervers. Elle a été ensuite largement détricotée par la droite. Ceci explique que celle-ci n'a pas osé abroger formellement les 35 heures, sachant que cette réduction du temps de travail restait largement populaire.

En 2000, la seconde loi Aubry, supprimant la clause faisant obligation aux entreprises de créer 6 % d'em-

1. Émission *Des paroles et des actes*, France 2, mars 2012.

2. Selon l'Insee « *la diminution du temps de travail effectif n'explique qu'environ 10% de la hausse du coût horaire de la main-d'œuvre entre 1996 et 2008. Si le nombre d'heures était resté stable entre 1996 et 2008, cet indicateur aurait progressé à un rythme annuel de 3,1%, contre 3,4% observé dans l'industrie manufacturière. Dans les services, la hausse aurait été de 2,8%, contre 3,2% observé* ». Rapport sur le coût européen de la main-d'œuvre, février 2012.

bauches pour pouvoir bénéficier d'allègements de cotisations sociales, a ralenti la création d'emplois par la RTT. La poursuite des gains de productivité, faisant suite à une réorganisation des temps du travail, a en partie absorbé en terme d'emplois le passage aux 35 heures, dont le premier objectif était pourtant de réduire le chômage. Puis la droite, en suspendant l'application de la loi aux entreprises de moins de 20 salariés¹, et ensuite en augmentant le contingent d'heures supplémentaires, et enfin en les défiscalisant, a réduit en grande partie les bénéfices de ces 35 heures. En fait, cette seconde loi, plutôt que de réduire le temps de travail, a contribué à le flexibiliser.

Mais les 35 heures n'ont pas dégradé la productivité horaire ou par unité de production. Au contraire, la France est le pays au monde où la productivité est la plus élevée. Celle-ci s'étant le plus souvent améliorée au détriment des conditions de travail, on peut considérer qu'il s'agit d'un des aspects négatifs de la mise en place des 35 heures.

En fait, si on prend le coût salarial unitaire (le CSU), c'est-à-dire celui par unité produite, c'est en France qu'il a baissé le plus entre 1996 et 2000... c'est-à-dire lors de la mise en place des 35 heures ! Les 35 heures ont même permis aux entreprises (parfois contre l'avis et/ou l'intérêt des salariés) d'annualiser le temps de travail et d'instaurer une plus grande flexi-

1. 40 % des salariés du privé ne bénéficient pas des 35 heures.

bilité pour gagner en productivité. Ces gains (près de 3 % par an durant cette période), ont permis d'effacer assez vite l'impact économique des 35 heures pour les entreprises. La part des salaires dans le PIB à la suite des 35 heures aurait dû augmenter mais il n'en a rien été. Le coût des 35 heures pour la collectivité peut être estimé à 8 milliards d'euros/an, soit environ le même que celui des allègements de cotisation sur les bas salaires, qui ont créé moins d'emplois, mais que la droite soutient¹.

Les 35 heures ont permis néanmoins de créer environ 350 000 emplois sur la période de mise en place 1998-2002² et ont contribué à un meilleur équilibre vie privée / vie professionnelle³. Par ailleurs, les entreprises ont bénéficié d'une réduction des cotisations patronales de façon dégressive jusqu'à 1,6 fois le Smic ainsi que d'une aide forfaitaire (environ 600 euros) par emploi rémunéré à partir de ce seuil. Au total, entre le coût des 35 heures proprement dites, la réduction des cotisations et celui des heures supplémentaires, les entreprises bénéficient de plus de 25 milliards d'allège-

1. D'après Denis Clerc, « Les 35 heures, bouc émissaire », *Alternatives Économiques*, janvier 2010.

2. Source INSEE/DARES.

3. Selon une des rares études consacrées au sujet, initiée en 2001 par le Ministère du Travail, les personnes qui ont bénéficié de la RTT à la suite de la première loi Aubry estimaient à 59 % que la mesure allait "dans le sens d'une amélioration", 13 % "dans le sens d'une détérioration" et 28 % que cela "n'avait rien changé".

ments fiscaux par an. Paradoxalement, les 35 heures, telles qu'elles ont été mises en place, ont d'abord profité aux entreprises alors que beaucoup de salariés n'en ont pas bénéficié. En fait, entre 1995 et 2001, la durée globale du travail n'a baissé que d'une heure vingt.

C'est pourquoi la droite, tout en affichant une opposition viscérale à cette mesure « irresponsable », s'est bien gardée d'annuler tout le dispositif dont elle a détourné les bénéfices en faveur du patronat.

En fait, ne supportant pas l'idée même de réduction du temps de travail, cette opposition a d'autres intentions : celle d'en finir en France avec la notion de durée légale du travail¹ pour se caler sur la nouvelle directive européenne qui fixe la durée du travail maximum à 48 heures par semaine, avec la possibilité d'aller jusqu'à 65 heures. Avec la réforme des retraites, qui de fait augmente la durée du travail sur l'ensemble de la vie, on aurait là une régression sociale sans précédent.

La réduction du temps du travail est bien, comme le dit justement J.-M. Harribey « *la hantise de la bourgeoisie à toutes les époques et sous toutes les latitudes car elle est le pivot de l'inversion du sens du partage de la valeur ajoutée entre le travail et le capital* ».

1. Il ne faut pas confondre pas durée légale et durée réelle. Si les 35 heures représentent une des durées les plus faibles des pays développés, la durée réelle hebdomadaire à temps plein dépasse 40 heures. La demande d'augmentation de la durée légale n'a pas pour objectif de faire travailler plus, mais de baisser les salaires.

Idée reçue n° 4 Les 35 heures à l'hôpital, c'est bien la preuve que cela ne marche pas

Il est exact que la mise en place des 35 heures à l'hôpital, soutenue pourtant par la totalité des syndicats de médecins, a généré des désordres organisationnels notables dont sont encore victimes le personnel et les patients. Mais est-ce la preuve que la réduction du temps de travail « ne marche pas » ? Pour ce qui concerne l'hôpital, et parce qu'il est pris comme modèle d'échec, il convient d'analyser ce secteur d'activité dans sa spécificité.

« Pour permettre la mise en place des 35 heures à l'hôpital en 2002, le gouvernement de l'époque avait acté la création de 45 000 postes non médicaux et de 3 500 postes de médecins. Mais tous ces postes n'ont pas pu être pourvus, soit parce que les hôpitaux n'ont pas eu les crédits nécessaires, soit parce qu'ils n'ont pas toujours trouvé de candidats sur le marché de l'emploi. En pratique, la mise en place de cette réduction du temps de travail s'est donc faite de manière parfois chaotique. Le problème de l'hôpital est dû à l'absence d'embauche lors de la mise en place des 35 heures »¹.

Ce constat qui pose une nouvelle fois la question de l'embauche de personnel à la suite de la réduction

1. Gérard Vincent, Délégué général de la Fédération hospitalière de France (FHF).

du temps de travail, doit tenir compte, pour l'hôpital, d'une particularité qui est celle du temps de formation des médecins et du *numerus clausus* qui détermine leur nombre. De fait en 2002, l'hôpital accusait déjà une pénurie de personnel. Pensant répondre à celle-ci, la loi avait prévu un délai de dix ans pour résoudre la question. Mais durant ces dix ans, la droite au pouvoir n'a rien fait pour répondre à ces besoins spécifiques. Pire, avec la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) qui prévoit le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la fonction publique hospitalière se trouve encore plus lourdement impactée. Le nombre de malade ne diminuant pas, il est alors nécessaire de mettre en place des heures supplémentaires qui auront pour effet de voir s'accumuler les RTT non prises. Le budget faisant défaut, les établissements se trouvent dans l'incapacité de payer ce surcoût horaire.

Pour cette raison, et faute d'avoir eu l'occasion de réorganiser les services, l'impact est notable : partout le temps consacré aux malades a diminué, tout comme les temps de transmission entre équipes. Aujourd'hui encore, du fait des pénuries persistantes de soignants, et devant l'obligation faite au personnel d'assurer ce service public essentiel, les 35 heures à l'hôpital restent toujours en partie virtuelles.

Idée reçue n° 5

Poursuivre la réduction du temps de travail ne résoudra pas la question du chômage

C'est l'argument développé de façon récurrente par les adversaires de toute réduction du temps de travail, qui répètent inlassablement que le travail, « ça se crée, ça ne se partage pas ».

Cette idée reçue est tout aussi contestable que le fameux théorème de H. Schmidt¹ qui prétendait que « *les bénéfices d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». Bien que « créer du travail » soit un objectif partagé depuis plusieurs décennies, le chômage de masse est devenu structurel un peu partout dans le monde.

Les gains de productivité permanents, qui se sont fortement développés ces quarante dernières années grâce à l'automatisation et aux technologies de l'information font que l'on a besoin de toujours moins d'heures de travail pour fabriquer un produit (deux fois moins d'heures depuis vingt ans en moyenne pour une voiture).

Au total, malgré la progression du PIB et celle de la population, le volume d'heures travaillées en France non seulement n'augmente pas mais tend à diminuer.

1. Helmut Schmidt, Chancelier d'Allemagne de 1974 à 1982.

Donc, à moins d'accroître fortement la production de biens et de services, la masse de travail disponible se réduit. De plus la raréfaction des ressources naturelles va nous conduire à réduire notre consommation et donc nous contraindre à arrêter de produire toujours plus, tout en réduisant l'obsolescence¹.

Notons par ailleurs que c'est pendant les « Trente Glorieuses », période durant laquelle on a le plus augmenté la production, que l'on a le plus réduit le temps de travail et que le taux de chômage a été au plus bas. Tous les pays européens qui connaissent un taux de chômage inférieur au nôtre ont des durées moyennes de travail inférieures à la nôtre². On pourrait aussi ajouter que d'un point de vue macroéconomique, pour un État, être plus compétitif qu'un autre signifie « délocaliser le chômage », c'est-à-dire l'augmenter chez cet autre en lui prenant de l'activité.

À côté des chômeurs « officiels », on a vu se développer la montée en puissance dramatique de la précarité et des travailleurs pauvres. Aujourd'hui, à peu près un tiers de la population active est en situation de grave précarité dans les pays industrialisés.

1. On notera toutefois que cette recherche de « durabilité » pourra avoir une incidence « négative » sur la réduction du temps de travail tout en étant un facteur positif de sa valorisation. Au « produire du déchet » actuel pourra ainsi répondre le « produire utile » susceptible de mettre en œuvre une autre relation au travail.

2. Pierre Larrousurou, *Urgence sociale, changer le pansement ou penser le changement. Pour un sursaut citoyen*, Éditions Ramsay, 2006.

Certes, certains secteurs comme l'agriculture et l'énergie, en cessant d'être productiviste pour l'un et en étant renouvelable et décentralisée pour l'autre, vont demander plus de travail par unité produite, mais cela compensera-t-il les réductions d'emplois des autres secteurs ?

Même si les défenseurs de la croissance du PIB entretiennent l'illusion qu'elle peut enrayer la montée du chômage, force est de constater qu'il s'agit en réalité souvent d'une croissance sans création d'emplois.

Les détenteurs du capital et leurs relais politiques veulent-ils vraiment supprimer le chômage ? Le réduire certes, car il coûte cher en prestations et peut contribuer à une explosion sociale dangereuse pour eux, mais le supprimer non. Il est trop utile pour maintenir un rapport de force qui leur soit favorable, justifier la flexibilité et la précarité, diviser les salariés et faire baisser le coût du travail.

Depuis deux siècles, la baisse du temps de travail légal s'inscrit dans un mouvement historique de progrès social et vouloir la stopper, c'est à la fois régresser et augmenter la précarité, les inégalités et le chômage. Cette réduction s'inscrit dans un processus d'adaptation contrainte du capitalisme, elle est le gain des luttes sociales qui aspirent naturellement à une moindre place du travail dans le temps de la vie.

Idée reçue n° 6

On vit plus longtemps, il est donc logique de travailler plus longtemps

Notons d'abord que cette idée va à l'encontre de ce qui se fait depuis un siècle environ : notre espérance de vie n'a cessé d'augmenter et pourtant nous avons continuellement baissé notre temps de travail. Ce n'est que récemment, lors de la contre-réforme des retraites, que cet argument s'est propagé.

Ce qui est induit avec cette soi-disant évidence, c'est d'une part que travailler est le but de la vie la finalité de l'existence étant de produire des biens matériels et d'autre part que l'augmentation en valeur absolue du temps consacré au travail dans une vie est inéluctable, tout comme doit rester égal le temps de retraite restant. Il s'agit en plus d'un non-sens économique dans un marché du travail restreint : en travaillant plus longtemps, les seniors ne font que passer du statut de retraité à celui de chômeur et le coût pour la collectivité change peu. L'argument selon lequel le déficit du régime des retraites par répartition provient du déséquilibre entre le nombre des actifs et des inactifs à cause de l'allongement de la durée de la vie est économiquement indéfendable. Une juste répartition des richesses permet de pallier ce déséquilibre.

On oublie qu'il y a 100 ans, le nombre d'heures travaillées par personne en France dans le cours d'une

vie correspondait à un peu plus du double du temps de travail moyen actuel. Or durant ces 100 ans l'espérance de vie a augmenté de 60 %. Cela signifie que si l'on avait souscrit à cette pseudo-évidence, on travaillerait aujourd'hui davantage qu'il y a 100 ans, ce qui est absurde.

C'est dans la seconde partie du xx^e siècle, lorsque l'espérance de vie a le plus augmenté, que l'on a le plus baissé l'âge du départ à la retraite. Cette amélioration de l'espérance de vie vient d'ailleurs en partie de la diminution du temps de travail et de l'amélioration des conditions de travail acquises par le combat politique, social et syndical. Notons également un autre progrès dont fait fi cette idée reçue : l'allongement du temps éducatif et la possibilité (encore trop faible) de se former tout au long de sa vie. En effet, l'entrée plus tardive des jeunes dans la vie dite « active », devient à l'autre bout de la chaîne de vie une source de régression sociale les obligeant à partir à la retraite plus tard.

Mais de quelle espérance de vie parle-t-on ? Pour quelles catégories d'individus ? Si l'on prend les chiffres de l'espérance de vie en bonne santé, elle n'est en France que d'un peu moins de 63 ans, contre 81,5 ans en espérance de vie totale. Quant à la différence entre un cadre et un ouvrier elle est de 6 ans, en faveur du cadre bien sûr. Un ouvrier qui prend sa retraite à 62 ans a donc statistiquement peu de chance de pouvoir profiter de sa retraite en bonne santé. Pourtant, la

retraite est un stade de la vie important, où, libéré de l'obligation d'avoir à gagner sa vie et souvent d'élever ses enfants, on peut se consacrer à ce que l'on n'a pas pu faire pendant sa vie professionnelle. Ce temps, « libéré » du travail, est donc injustement réparti.

La réduction de la durée du travail tout au long de la vie doit être d'abord et avant tout un instrument au service d'un projet de société plus large, une société du temps libéré, qui permette de construire de nouveaux espaces de démocratie.

Ce temps libre supplémentaire doit pouvoir être l'occasion de valoriser des activités non productrices de richesses marchandisées, mais porteuses de bien-être individuel et de mieux-vivre ensemble. Il faut reconnaître le « temps d'utilité sociale » comme un temps à part entière même s'il s'inscrit en dehors du champ du « travail ». Il doit donner à chacun la possibilité d'accéder aux engagements citoyens, à la vie associative, à son éducation et celle de ses enfants ou petits enfants, à la culture, aux loisirs créatifs, à l'activité physique, à l'épanouissement individuel.

Idée reçue n° 7 Arrêtons d'assister les gens et mettons les au travail

Ce préjugé est hélas assez largement répandu : la majorité de nos concitoyens¹ sont d'accord pour dire « *qu'il y a trop d'assistanat et que beaucoup de gens abusent des aides sociales* ». Il a été soigneusement répandu par la droite au pouvoir, un ancien ministre de la droite dite « sociale » allant même jusqu'à qualifier l'assistanat de « *cancer de la société française* ». Mais avec quelque huit millions de chômeurs et de précaires ou pauvres en France, peut-on et doit-on vraiment « mettre tous ceux qui sont assistés au travail » ? Si la réponse est évidemment négative, alors que faut-il faire ? La seule réponse, dans une société démocratique, est de permettre à chacun de pouvoir subvenir à ses besoins fondamentaux et de ne pas être désocialisé.

Rappelons que la conception française de la solidarité s'enracine notamment dans la loi de 1905, puis dans la Constitution de 1946, qui ont institué et mis à la charge de l'État une obligation d'assistance.

Le terme d'assistance, a en fait, peu à peu, remplacé celui de solidarité qui lui-même a remplacé celui de fraternité pour des raisons politiques évidentes. Alors que la fraternité portait une valeur égalitaire entre les

1. Notamment pour 80 % des classes moyennes selon l'étude IFOP

individus, la solidarité a ouvert une première brèche de hiérarchisation entre eux. L'assistance a poursuivi cette distanciation en introduisant une valeur morale : il est ainsi plus facile de dénoncer l'assistance que la solidarité : ne pouvant stigmatiser le frère en société il est toujours plus aisé en période de crise de pointer des catégories coupables.

Il est par ailleurs faux de croire que « *la France dépense plus en aides sociales que les autres pays d'Europe* ». En réalité, la France s'inscrit pour ce poste de « dépense » ou plutôt de soutien, dans la moyenne européenne. Comme l'Angleterre ou l'Irlande, les pays scandinaves « dépensent » bien plus que nous¹. Ajoutons que les comptes de l'UNEDIC ne sont déficitaires que depuis 2002 et ne représentent seulement qu'1 % de la dette française.

Affirmer que « *les montants des minima sociaux sont plus importants en France* » est également faux. Les montants des revenus minima sont beaucoup plus élevés dans onze autres pays européens qu'en France. En fait, au cours des années récentes, le niveau des minima sociaux a baissé par rapport aux salaires et à la richesse nationale. Le décrochage est énorme : une perte de 25 à 30 % de pouvoir d'achat par rapport au SMIC horaire depuis 1989!

Affirmer également qu'« *on peut gagner davantage*

1. Jean Gadrey, économiste, « Cinq idées reçues sur l'assistantat » (blog sur *Alternatives Économiques*); et l'ONPES (observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) dans *Alternatives économiques*.

en touchant les minima sociaux qu'en travaillant au SMIC » est toujours aussi faux (si l'on prend bien le sûr le cas d'un SMIC à plein temps). Le montant des minima sociaux en France pour une famille de deux enfants est de 72 % du seuil de pauvreté (contre 76 % en moyenne dans l'Union européenne)¹. Par ailleurs, en 1988, le RMI équivalait à 50 % du SMIC, mais en 2012 le RSA socle² correspond à seulement 42 %.

Quant à dire que « *les allocations et minima encouragent à ne rien faire* », c'est également mentir. Selon une enquête menée en 2009 par le Trésor auprès de 7 000 allocataires du RMI (RSA), de l'allocation parent isolé et des ASS, seuls 4 % des sondés donnent comme raison de leur inactivité la non-rentabilité financière de la reprise d'activité. Selon la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) c'est plutôt de 1 % qu'il faudrait parler. La motivation financière n'est donc pas primordiale.

Selon l'enquête du Trésor, si un quart des bénéficiaires du RMI/RSA ne recherchent pas activement d'emploi, c'est surtout parce qu'il n'y a pas d'emploi disponible ou que ceux qui sont proposés sont souvent des « offres déraisonnables ». Les chômeurs ont besoin d'emplois décents, de formation et d'accompagnement dignes de ce nom, et aussi d'emplois en adéquation avec leur parcours professionnel et leur localisation

1. Source OCDE.

2. Il existe deux sortes de RSA (Revenu de Solidarité Active) : le RSA socle qui est équivalent au RMI et qui le remplace; et le RSA d'activité pour les travailleurs dont la rémunération est très faible.

géographique. Rappelons aussi que nombre de bénéficiaires du RSA socle (ex-RMI) ne sont pas en capacité de travailler, ou pour certains ne le seront jamais, pour des raisons de maladie physique ou mentale. Ces personnes ne pouvant prétendre aux allocations spécifiques ne pourront pas sortir du système d'assistance et doivent y être maintenues pour des raisons de solidarité.

Par ailleurs, 68 % des éligibles au RSA activité ne demandent pas à en bénéficier¹. L'assistance est souvent vécue comme une humiliation. À cause du manque de connaissance précise du dispositif, mais aussi de la volonté de « se débrouiller autrement financièrement » et donc du souhait de ne pas dépendre d'une aide sociale.

L'assistance ne peut être assimilée à l'assistanat. L'assistance est avant tout un devoir de solidarité d'une société envers les plus fragiles de ses membres. Ne pas le reconnaître est une tentative scandaleuse de « criminalisation de la pauvreté », de guerre aux pauvres, que l'on montre du doigt et traite en boucs émissaires².

Rappelons qu'Utopia se prononce en faveur d'un revenu universel³.

1. Rapport du Comité national d'évaluation du RSA, décembre 2011. Précisons par ailleurs que seulement 50 % des personnes éligibles au RSA socle en font la demande.

2. Pourtant le taux moyen des impôts directs et indirects pour les 10 % les plus pauvres est de 40 % contre 37 % pour les 0,1 % les plus riches (source INSEE).

3. Voir proposition n° 6 (deuxième partie).

Mais qui sont en fait les véritables profiteurs du système ?

« Oui, il y a en France et ailleurs des gens qui gagnent beaucoup sans travailler, mais ceux-là on ne les traite pas d'assistés. Ce sont les rentiers, spéculateurs et tous ceux qui font travailler leur argent parce qu'ils en ont déjà beaucoup, ceux aussi qui profitent de niches fiscales taillées sur mesure pour les très riches ou encore des paradis fiscaux. Là, cela ne se compte pas en milliards¹ d'euros mais en dizaines de milliards. Et cela fait des dégâts sociaux car ce sont eux qui sont à l'origine de la crise financière et économique, qui sont à l'origine des millions de personnes chassées de leur logement aux États-Unis et de la forte montée du chômage depuis 2008. Non seulement ils profitent du système de l'enrichissement facile, mais ils plongent les plus modestes dans la misère, et ensuite ils les accusent d'être des assistés.

L'inactivité des rentiers leur a rapporté une centaine de milliards d'euros en 2010, rien qu'en dividendes versés et autres revenus de la propriété et des stock-options »².

1. La fraude aux prestations sociales est évaluée à 3 milliards d'euros, dont 90 % sont récupérés, et concernerait 1 % des particuliers. (Source Cour des comptes). La fraude fiscale et aux prélèvements sociaux, donc essentiellement des entreprises et des plus riches, est évaluée à 30 milliards par la Direction du budget.

2. Jean Gadrey, économiste, sur son blog sur *Alternatives économiques*.

Idée reçue n° 8

Les étrangers, surtout les sans-papiers, prennent le travail des Français.

L'immigration crée du chômage en France

C'est un argument qu'on entend souvent et qui semble de bon sens, mais il est faux. Lorsque l'on compare les taux de chômage et le poids des immigrés dans la population active, on s'aperçoit qu'il n'y a pas corrélation. Des pays avec peu d'immigrés, comme l'Espagne, ont des taux de chômage très élevés. À l'inverse, des pays de forte immigration comme l'Australie, le Canada ou les États-Unis ont des taux de chômage faibles¹. Les immigrés occupent en fait des emplois nouveaux, ou délaissés par les autochtones parce que trop durs ou mal payés (saisonniers agricoles, BTP, restauration, nettoyage...) ou des « emplois ethniques », c'est-à-dire des services ou des produits destinés à la population immigrée elle-même (épicerie et restaurants asiatiques ou maghrébins par exemple). Les emplois peu qualifiés ou très difficiles, dangereux ou « dégueulasses », sont un problème pour nos sociétés et les employeurs se plaignent de ne pas trouver de candidats. Dans la situation actuelle, qu'il faudra évi-

1. Source OCDE.

demment remettre en cause, les immigrés prennent ces métiers et leur présence permet donc de satisfaire des besoins qui ne le seraient pas sans eux¹. De plus, en arrivant, ces migrants accroissent aussi la demande de services et sont donc potentiellement créateurs d'emploi. Toutes les études économiques, quels que soient les pays d'accueil, montrent ainsi que les migrants ne prennent pas le travail des nationaux. En France, en mai 2008, l'Union des métiers et des industriels de l'hôtellerie (UMIH) a affirmé la nécessité de régulariser 50 000 travailleurs. Si les deux principales associations d'employeurs de ce secteur, l'UMIH et le Synhorcat, ont appelé à la régularisation des sans-papiers, c'est qu'elles savent combien il est difficile de trouver des travailleurs dans ce secteur, mal payé et aux conditions de travail très dures, dans lequel travaillent de nombreux sans-papiers depuis des décennies.

Mais défendre ces arguments demande du courage politique afin de lutter contre les démagogues qui proposent des boucs émissaires comme victimes expiatoires de la crise.

Par ailleurs, selon le ministère de la Santé, si les émigrés « coûtent » 48 milliards d'euros en prestations sociales par an, ils rapportent 60 milliards en impôts et cotisations sociales.

1. Interview de Bernard Girard, économiste (<http://www.Bernard-girard.com>).

La population immigrée est donc une chance, notamment pour le paiement de « nos » retraites !

Par ailleurs la clandestinité crée mécaniquement du dumping social. En effet, lorsqu'ils viennent sur le territoire national, les étrangers n'auraient aucune raison de concurrencer les locaux si leurs conditions d'accueil ne les contraignaient pas à contribuer au « dumping salarial ». En situation régulière, un étranger est bien moins contraint à proposer ses services pour des salaires de misère et sans protection sociale. Donc, seule une politique d'ouverture et d'accueil peut mettre l'étranger en position de ne pas faire bien involontairement le jeu d'une politique antisociale. Cela nous amène également à dénoncer l'offre permanente de travail illégal connue et acceptée avec complaisance par les pouvoirs publics¹.



1. D'après *Sans papiers, pour lutter contre les idées reçues*, Éditions Utopia, 2010.

Idée reçue n° 9 Les Chinois volent nos emplois

Bien sûr, chacun est à même de constater que le nombre de produits fabriqués en Chine et commercialisés en France est important, surtout lorsqu'il s'agit de produits à bas coûts. Notre balance commerciale avec la Chine est effectivement déficitaire (25 milliards d'euros en 2010).

Mais si ces produits sont en effet fabriqués en Chine, c'est très souvent sous une marque occidentale ou distribués par une entreprise occidentale. L'occident et la dérégulation engagée dans les années 1980 sont donc responsables de cet état de fait. Ce ne sont pas les ouvriers chinois, qui bien souvent travaillent dans des conditions sociales et environnementales indignes, qui « volent nos emplois ». Cette perte d'emplois est le résultat de la mondialisation ultralibérale et des politiques favorisant les exportations. Si la Chine était vraiment une République socialiste, elle penserait d'abord à améliorer le sort de ses ouvriers et à sauvegarder son environnement plutôt que de vouloir être « l'usine du monde », au seul bénéfice de son oligarchie.

Autre point important : il y a plus d'entreprises « étrangères » qui viennent s'installer en France que de délocalisations : le solde d'emplois nous est, contre

toute idée reçue, favorable¹. La décision de s'implanter dans un pays plutôt qu'un autre dépend en effet pour beaucoup de la qualité des services publics².

Quant aux investissements directs à l'étranger³, ils sont surtout dus à des entreprises transnationales occidentales. Ils se font pour 53 %, d'après l'Insee, entre pays développés. Nous importons ainsi d'Allemagne deux fois plus qu'en provenance de Chine !

Les raisons d'une délocalisation ne sont pas uniquement fondées sur le « coût » du travail. Il existe beaucoup d'autres raisons, dont la volonté de recentrage sur le cœur de métier ou la recherche de compétences complémentaires externes. Souvent ces délocalisations sont réalisées sous la contrainte des actionnaires et des donneurs d'ordres.

Une autre raison accompagne souvent la décision de délocalisation : l'accès aux marchés les plus dynamiques de la planète. Les entreprises ne s'implantent

1. Source : études de l'OCDE.

2. Au total, la France compte 20 000 entreprises étrangères, employant plus de deux millions de personnes. C'est le troisième pays d'accueil des investissements étrangers en Europe (source Agence Française pour les Investissements Internationaux, bilan 2011).

3. Ces investissements comprennent la création d'unités de production à l'étranger, le déplacement des activités productrices à l'étranger (délocalisations) et le réinvestissement sur place des profits réalisés par les filiales.

en effet pas simplement là où le travail coûte moins cher, mais là où la consommation est en pleine croissance.

Enfin ne confondons pas non plus désindustrialisation et délocalisation. L'Allemagne est l'un des pays qui délocalise le plus, surtout vers les pays de l'Est, sans pour autant être victime de désindustrialisation. C'est une question de politiques et de spécialisations industrielles. La faute n'incombe donc pas aux délocalisations.

Selon certaines études sur le sujet, 90 % des emplois détruits sont dus au mode de partage actuel des gains de productivité et peu aux délocalisations (de l'ordre de 10 %¹). Par conséquent, même si nous arrivions à conserver un maximum d'emplois à l'intérieur de nos frontières, cela ne résoudrait pas le problème du chômage de masse. Le volume de travail socialement disponible n'est pas infini. Au contraire il ne fait que diminuer.

Cela signifie que s'il est indispensable de mettre en place des règles sociales et environnementales pour réguler les échanges avec des pays comme la Chine, il est tout aussi essentiel de préserver voire de développer la qualité des services publics qui fondent les créations d'emploi en France. De plus, un repli fort sur nos frontières serait aussi une erreur.

1. Source INSEE, *L'économie française, comptes et dossiers 2005-2006*.

Pour des raisons à la fois sociales, environnementales et énergétiques, mais aussi pour se situer dans une logique de coopération et non de compétition entre les États, il convient donc de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation, c'est-à-dire de relocaliser autant que faire se peut l'économie.



Idée reçue n° 10

C'est par le travail que chacun et chacune se réalise, s'émancipe et s'épanouit : le travail est donc une valeur fondamentale

Dans une société centrée sur le travail, il est logique que celui-ci soit effectivement perçu comme un facteur d'émancipation et d'identité. Ce qui explique, au-delà de son apport en terme de rémunération, que beaucoup de travailleurs y soient attachés et donc désespérés lorsqu'ils le perdent. Mais cette réalisation de soi pourrait également exister dans d'autres activités que le travail, si celui-ci ne représentait pas l'essentiel de notre temps et de notre énergie et si ces activités étaient valorisées.

N'oublions pas que pour l'immense majorité des travailleurs, la démocratie s'arrête à la porte du lieu de travail : ils agissent dans le cadre d'une organisation collective au service d'objectifs qu'ils n'ont pas participé à définir et ils n'ont aucune prise sur la valeur ajoutée qu'ils ont contribué à créer. La relation de travail s'inscrit dans un prétendu équilibre (travail contre salaire) qui est en fait une relation de contrainte, où sont en présence un dominant et un dominé, un exécutant et un décideur : il s'agit donc d'une relation de subordination.

En principe, on travaille pour satisfaire ses besoins fondamentaux et pour améliorer ses conditions de vie : embellissement de son environnement, confort, voyages, spectacles, loisirs... Mais aujourd'hui, ce n'est plus le but du travail que l'on veut valoriser, mais le travail lui-même auquel on accorde des vertus qu'il est bien en peine de satisfaire. On pourrait y voir une contradiction, et c'en est une effectivement, mais qui n'est pas neutre. En effet, en créant un nouveau désir qu'on ne peut pas assouvir intégralement, on en fait un instrument complémentaire de soumission.

En persuadant l'individu que le travail, en tant qu'unique moyen de vivre et d'avoir une place dans la société, est le pivot de son projet de vie, on le conditionne à s'accrocher à lui à n'importe quel prix. C'est ainsi que les exploités eux-mêmes en viennent à revendiquer la pérennité de leur exploitation, autre illustration du paradoxe de la servitude volontaire.

On donne à l'expression *valeur travail*¹ une dimen-

1. Il convient de distinguer les trois, voire quatre sens que l'on donne aujourd'hui à la *valeur travail*, qui, en se confondant, permettent de mettre en avant ce terme dans la plupart des sphères de la politique et de la population. Le premier sens, basique, est monétaire, le deuxième correspond au travail comme outil de transformation du monde pour le faire à l'image de l'homme (Marx). Le troisième est lié au salariat, qui, aujourd'hui, est le principal support des droits et des protections. Le quatrième et dernier sens est celui dont nous parlons dans le paragraphe précédent, à savoir une source d'émancipation pour l'individu. Si les trois premiers sens sont factuels et ne sont guère contestables, c'est le quatrième, qui, par un glissement sémantique, permet de donner au terme

sion quasi philosophique selon laquelle le travail serait, en soi, une valeur au sens moral du terme, c'est-à-dire un élément de l'adhésion des individus à la société, l'un de ces principes fondamentaux acceptés par tous, au même rang que la liberté, la justice ou l'égalité. On passe alors allègrement du travail *tripalium*¹, malédiction divine, au travail soi-disant source d'émancipation, de réalisation de soi et d'épanouissement de l'individu.

Par ailleurs le travail a changé : la frontière temps de travail/temps libre s'estompe. Les nouvelles technologies permettent d'être toujours plus ou moins au travail. Finalement le temps libre s'efface et la servitude augmente.

L'élévation du travail au rang de valeur centrale de l'activité humaine est donc d'abord le fruit d'une idéologie productiviste, incompatible avec un quelconque épanouissement de l'individu.

Vers une nouvelle place pour le travail

Le constat est sans équivoque : nous assistons à une « casse » du travail ressentie de façon générale par l'ensemble des travailleurs : aggravation des conditions de

valeur cette nouvelle dimension d'émancipation. Une autre approche, toujours pertinente mais aujourd'hui incomplète, est celle de Marx qui distinguait le travail concret, c'est-à-dire la valeur d'usage des biens et services produits, et le travail abstrait, c'est-à-dire sa valeur économique et marchande.

1. « Outil de torture » en latin et étymologie du mot travail.

travail, destruction des relations sociales, perte de sens. Le travail tend à limiter sa valeur à sa rémunération et aux droits qu'il induit.

Il s'agit en fait d'un long processus initié par le taylorisme. La mise en place de la société industrielle exploitant la force de travail de façon répétitive a entraîné la destruction de l'artisanat et des savoirs faire et la soumission d'une nouvelle classe de travailleurs à leur outil de production. Ce processus a eu pour conséquence l'instauration du salaire puis du crédit qui ont permis de « fixer » le travailleur à son outil de production, de le rendre captif de ses tâches routinières dans les usines ou les bureaux.

Pour nous, critiquer la « centralité » de la valeur travail c'est contester au travail le fait d'être considéré comme seul à même de nous donner accès à la rémunération, aux droits et à la reconnaissance sociale.

Pourtant il est illusoire d'imaginer voire même de souhaiter un monde sans travail.

Nous devons défendre la capacité du travailleur à apporter sa compétence et sa propre valeur ajoutée dans la réalisation des tâches nécessaires à la production des biens et des services.

Pour cela, nous devons tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions dans lequel le travail s'exerce afin que non seulement il soit socialement bénéfique mais également susceptible de développer une organisation sociale permettant une activité choisie au service à la fois de la collectivité et de l'individu.

La production de biens et de services étant nécessaire à toute société, à condition d'être réparti équitablement, le travail peut être considéré comme temps utile. Pour ce faire, Il est nécessaire de libérer du temps y compris dans l'exercice du travail.

L'exercice d'un métier permettant la création de richesse sociale ou de réalisation de soi est susceptible de posséder un potentiel émancipateur.

Dans cette optique nous proposons :

- d'instaurer une nouvelle temporalité dans le travail afin que la productivité ne soit pas le seul objectif (rentabilité du capital).
- de réhabiliter les « métiers » et plus largement le travail manuel en considérant la dimension également intellectuelle de ces activités.



Idée reçue n° 11

Seul le travail justifie reconnaissance et protection

Il ne faut pas confondre travail et activité. L'activité bénévole par exemple permet aussi la reconnaissance grâce à l'appartenance à une communauté sociale.

Il n'y a aucun lien entre l'utilité sociale d'un travail, sa reconnaissance et son niveau de rémunération. L'exemple le plus caricatural est la différence de rémunération entre une infirmière et un *trader*. Qu'un professeur des universités soit moins bien payé qu'un plombier ou qu'un agent commercial de base n'est pas choquant en soi. Il serait nécessaire pour en juger de prendre en compte de multiples considérations. Mais l'échelle sociale classe les personnes les unes par rapport aux autres et leur accorde un niveau de protection sur les seuls critères objectifs de rémunération, ce qui est profondément injuste¹.

Dans ce monde – notre monde – le savoir-faire ou le savoir-être d'une assistante sociale ou d'un ouvrier « vaut » 10 fois moins que celui d'un cadre supérieur, 300 fois moins que celui d'un grand patron d'une multinationale.

1. Dans notre société dominée par la pensée libérale, la mesure de l'utilité est réduite à la productivité individuelle (productivité marginale). Cette vision de l'utilité conduit à étalonner le mérite de chacun sur son apport productif.

Le niveau de protection, sociale comme sanitaire, ne doit en aucune manière être lié au travail mais au citoyen. Car c'est justement lorsqu'il ne travaille pas (dans le sens d'activité rémunérée) que l'étudiant, le chômeur, le précaire a le plus besoin de cette protection.

Et qu'entendons-nous par reconnaissance ? S'agit-il du fruit des efforts nécessaires que chaque citoyen fait sur lui-même pour apprendre, pour contribuer à la vie collective afin d'agir de façon éclairée dans la cité, la prise en compte du plaisir qui peut être celui de l'apprentissage ou de l'exercice d'un métier ayant un sens social effectif ? Non, bien évidemment. Quand la droite évoque la reconnaissance, elle la lie naturellement à l'effort « subi » et qui aboutit à ce que l'on appelle « la réussite individuelle ». La reconnaissance devient donc l'argument libéral et conservateur par excellence qui se décline en général sur le thème : « en fonction de sa volonté et de son travail, on réussit plus ou moins bien sur une échelle de valeur donnée ». Là encore, de quelle échelle parle-t-on ? De cette échelle qui hiérarchise les individus et les valorise en fonction de leur efficacité économique, elle-même déterminée par les lois du marché ?

Le système libéral légitime cet ordre des choses en s'appuyant sur le « mérite », celui d'être né dans une famille culturellement ou financièrement favorisée, celui de ne pas avoir de problèmes de santé, celui d'avoir eu la chance de faire les bonnes rencontres au bon moment. Bref, le mérite que nous mériterions

tous ! Même en se centrant sur la « remise en marche de l'ascenseur social », on ne remet pas en cause la hiérarchie sociale ni les valeurs et les logiques qui ont conduit à les construire. Ce qui finit donc implicitement par légitimer un système et ses inégalités inhérentes en proposant des mesures, simplement correctrices, qui ne changeront pas fondamentalement l'ordre des choses puisque l'injustice est justement l'un des ressorts essentiels du système.

Idée reçue n° 12

C'est le travail qui doit être le principal lien social entre les hommes

Il ne s'agit pas de contester que le travail peut-être facteur de lien social, mais de réfuter le fait qu'aujourd'hui beaucoup pensent qu'il doit être le lieu principal de ce lien social. Derrière ce souhait, se dévoile la volonté de faire du travail une valeur suprême, le but de l'existence, l'alpha et l'oméga de la vie collective comme individuelle. Si l'on acceptait ce fait, cela signifierait que les étudiants, les retraités, les chômeurs et tous ceux qui ne peuvent pas travailler seraient exclus de ce lien social.

Cela signifierait aussi que l'on souhaiterait dévaluer toutes les autres sphères et activités qui donnent du sens à nos vies : pratiques familiales et amicales, amoureuses, culturelles, sportives, associatives, politiques...

Le lien social doit être un choix. Nous devons être libres d'établir nos liens sociaux comme nous l'entendons, en ce sens le travail ne peut être le principal pourvoyeur de lien social car les liens y sont contraints.

Un lien social ou une identité pourraient et devraient exister dans bien d'autres activités que le travail, si celui-ci ne représentait pas l'essentiel de notre temps et de notre énergie. Il est quand même curieux qu'on lui accorde ce statut de principal pourvoyeur de lien

social au moment même où le travail stable et à plein temps devient rare.

Le travail reste pour la majorité d'entre nous une contrainte physique et psychologique. La pression psychologique est devenue d'autant plus forte que le salarié subit les nouvelles méthodes de management et l'exigence d'une rentabilité toujours plus importante. La montée du chômage et le chantage permanent à l'emploi accentuent encore cette pression grandissante. La multiplication des suicides sur le lieu de travail est un indice dramatique de l'augmentation de cette souffrance au travail.

Dans sa cinquième Enquête européenne sur les conditions de travail réalisée en 2011, la Fondation de Dublin note que globalement ces conditions ne s'améliorent pas, voire se dégradent. Il ressort que 49 % des emplois en Europe sont considérés comme de mauvaise qualité ou mal équilibrés.¹ Une autre étude de L'institut de Médecine Environnementale (IME) menée en 2011 montre qu'un actif sur trois est perturbé dans son sommeil à cause du travail et qu'un sur quatre estime que son travail dégrade sa santé.²

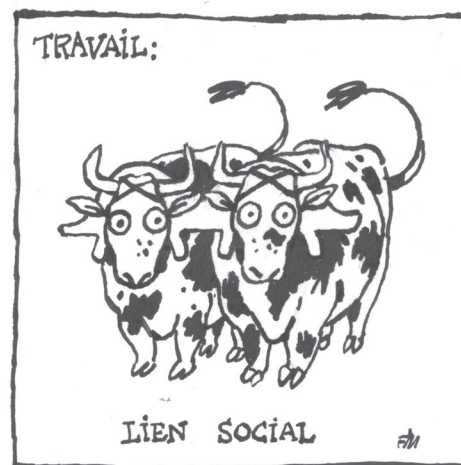
La syndicalisation diminue, la solidarité s'amenuise. Une équipe qui travaille en harmonie peut même être considérée comme un futur problème. C'est paradoxalement lors des grèves et des moments de revendica-

1. www.eurofound.europa.eu/publications

2. www.estimate-stress.com

tions, donc quand le travail est suspendu que se crée la plus grande fraternité entre travailleurs. L'aliénation au travail s'accroît aujourd'hui avec l'individualisation, la destruction des collectifs de travail, les évaluations et *reporting* permanents, les objectifs à court terme, la mise en compétition interne, le stress, les changements de lieu de travail à répétition... qui détruisent le lien social.

Cet apprentissage de l'obéissance en entreprise ne facilite pas l'exercice pour les individus de la démocratie dans le domaine public.



Idée reçue n° 13

Sans le travail, c'est le chaos

Cette idée reçue exprime une vision sécuritaire qui revient à considérer l'individu comme a priori une espèce dangereuse, incapable de vivre avec les autres autrement que sous la contrainte. De fait, certains accordent consciemment ce rôle au travail.

Déjà en 1881, Nietzsche avait noté : « *Ce qu'on sent aujourd'hui, à la vue du travail – on vise toujours sous ce nom le dur labeur du matin au soir –, qu'un tel travail constitue la meilleure des polices, qu'il tient chacun en bride et s'entend à entraver puissamment le développement de la raison, des désirs, du goût de l'indépendance. Car il consume une extraordinaire quantité de force nerveuse et la soustrait à la réflexion, à la méditation, à la rêverie, aux soucis, à l'amour et à la haine, il présente constamment à la vue un but mesquin et assure des satisfactions faciles et régulières. Ainsi une société où l'on travaille dur en permanence aura davantage de sécurité : et l'on adore aujourd'hui la sécurité comme la divinité suprême* »¹

Récemment encore, Nicolas Baverez, essayiste libéral médiatique et enseignant déclarait : « *Autant la réduction du temps de travail est appréciable pour*

aller dans le Lubéron, autant, pour les couches les plus modestes, le temps libre, c'est l'alcoolisme, le développement de la violence, la délinquance »¹. Sans le travail, pour cet éminent penseur et ses pairs, les classes laborieuses seraient donc délinquantes. « *Classes laborieuses classes dangereuses* » disait la bourgeoisie au XIX^e siècle, et les patrons, pour imposer le travail le dimanche, prétendaient que c'était « *pour empêcher les ouvriers de dépenser leurs salaires dans les tavernes et autres lieux de perdition !* » Le travail serait donc considéré comme la meilleure des polices.

Mais qu'est ce qui structure une société ? N'est-ce pas son organisation sociale et politique, ses lois, sa justice, sa constitution, ses rites sociaux, sa langue, sa culture, sa géographie, son histoire... ?

Alors que le travail n'est plus accessible à tous, qu'il se situe en dehors du champ démocratique, comment peut-on considérer le travail comme le seul lieu de structuration de la société ?

1. Friedrich Nietzsche, *Aurores*, Gallimard, 1970.

1. Entretien dans le quotidien *20 minutes*, octobre 2003.

Idée reçue n° 14

Pour répartir la richesse il faut produire plus et donc travailler toujours plus

Cette assertion qui se veut de bon sens procède également d'une manipulation sémantique et d'une fausse logique : la richesse ne serait liée qu'à la production matérielle, qui elle aussi ne pourrait s'accroître qu'avec la quantité de travail que l'on doit lui consacrer. Passons rapidement sur cette dernière affirmation « produire plus donc travailler toujours plus » qui fait fi de toute l'histoire économique en oubliant les gains de productivité et qui ignore les limitations des ressources naturelles, pour aller plus loin dans ce que l'on entend par richesse.

De quel type de richesse parle-t-on ? Pour quelle finalité ? La production mondiale et le PIB (Produit Intérieur Brut) ne cessent d'augmenter, mais sommes-nous certains que notre société s'enrichit, que le bien-être de l'humanité s'améliore ? Pour les biens matériels, ne sommes-nous pas plutôt en présence d'une crise de la surproduction et de la répartition ? L'obsolescence programmée continue de maintenir artificiellement un volume de production élevé. Les dépenses de publicité/marketing destinées à écouler cette surproduction ne cessent d'augmenter, l'endette-

ment des ménages et des États aussi. Mais près d'un milliard des habitants de notre planète souffrent de la faim et, dans les pays dits riches, le pourcentage des travailleurs pauvres et des précaires n'arrête pas d'augmenter. Concernant les biens matériels, la question n'est donc pas d'en produire plus, mais bien de les produire différemment et essentiellement de mieux les répartir.

La notion de richesse va ainsi bien au-delà de la production des biens et des services qui sont échangés contre rémunération. Les biens communs, les services publics (« *le patrimoine de ceux qui n'en ont pas* »), le temps, l'espace, définissent aussi notre richesse. Elle est ce que l'on entreprend, mais aussi nos relations, nos échanges, nos affections, nos savoirs, nos sentiments, ce que la nature nous donne... La richesse est donc aussi immatérielle, intellectuelle, affective et sociale.

Le PIB ne doit donc pas rester le seul indicateur de notre croissance économique en laissant croire ainsi que la richesse d'une société se résume à sa production de biens matériels ou de services. Bien d'autres richesses n'apparaissent pas dans le registre des comptabilités nationales. Si l'on travaillait moins, on pourrait « ré-internaliser » certains services (garde d'enfants, cuisine, entretien de l'habitat, éducation, culture...), ce qui augmenterait notre richesse individuelle et collective. De plus, le PIB et sa progression n'ont pas de sens pour mesurer le degré d'atteinte d'une bonne société. Rappelons qu'une catastrophe naturelle peut augmen-

ter fortement le PIB et donc la croissance. Il ne prend pas non plus en compte les incidences négatives sur l'environnement et sur l'homme (aspect social et psychologique) indépendamment du coût financier que d'éventuelles réparations pourraient engendrer.

« Malgré tout, la pensée contemporaine s'accroche encore à l'idée classique que la richesse doit être assimilée à ce qui est produit et peut être vendu. Cette vision nous empêche de concevoir ce qu'englobe vraiment la richesse d'un pays, c'est-à-dire tout ce qui constitue l'expression du bien-être et du bonheur de sa population : manger à sa faim, se loger décentement, se soigner, travailler, communiquer, s'instruire, etc. »¹.



1. Dominique Méda, *Qu'est-ce que la richesse?* Flammarion, 2008.

Idée reçue n° 15 Le progrès technique permettra de nous libérer du travail

Historiquement et sans remonter jusqu'à la Grèce antique, les défenseurs du progrès se situaient dans la sphère des progressistes prônant la raison, s'opposant aux religions et aux conservateurs. Grâce aux découvertes scientifiques et à leurs applications pratiques, ils œuvraient pour une amélioration des conditions de vie sur terre, un meilleur confort, un travail moins pénible, une amélioration de la santé... Qui peut nier l'apport de la machine à vapeur, de l'imprimerie, de l'électricité, de la radio, d'internet... pour ne prendre que quelques exemples ?

Malheureusement il n'y a pas de lien direct entre progrès technique et diminution du temps de travail et il n'y a pas systématiquement amélioration du confort grâce au progrès.

Par exemple, les révolutions industrielles successives au XIX^e siècle ont d'abord déclenché et augmenté une intensité du travail. Ce sont les luttes sociales à la fin du XIX^e et au cours du XX^e siècle qui ont imposé une diminution du temps de travail et une amélioration des conditions de vie des travailleurs.

Il ne s'agit pas ici de répondre à une croyance par une contre croyance : qui peut être en soi contre le progrès ? C'est la finalité du progrès qui fait sens, qu'il soit synonyme de bien-être ou de mise en danger de l'hu-

manité. Mais le mot « progrès », scientifique comme technique, n'est pas neutre et est souvent au service des idéologies dominantes, et donc également source d'aliénation. Et cela sans céder à la nostalgique et fausse affirmation que « c'était mieux avant », car cela dépend de quoi l'on parle.

Trop souvent le progrès technique dans les moyens de production conduit à l'augmentation des volumes de production de biens parfois superflus et non pas à la réduction du temps de travail ou à l'amélioration des conditions de travail. Dans ce cas le progrès ne nous libère pas du travail et nous asservit à une consommation sans cesse croissante.

De même aujourd'hui l'introduction des NTIC¹ dans le travail conduit souvent, paradoxalement, à une augmentation du temps de travail par la disparition de la séparation entre temps de vie privée et temps de vie professionnelle.

S'opposer à l'idéologie du Progrès ne signifie bien évidemment pas s'opposer aux avancées de la science ou de la technologie. Il s'agit de considérer les innovations comme des outils potentiels au service de la société humaine toute entière, le progrès restant un moyen et non une fin. Une société humaine responsable peut tout à fait renoncer à développer de nouvelles technologies si elles ne s'inscrivent pas dans des objectifs discutés par et pour les citoyens ou si, a fortiori, elles viennent en contradiction avec eux.

1. Nouvelles Techniques de la Communication et de l'Information.

DEUXIÈME PARTIE : LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU MOUVEMENT UTOPIA

Introduction

Depuis la fin des années 1970 et la montée des dérégulations, l'exigence du toujours plus de rentabilité et de productivité s'est traduite dans les entreprises par l'individualisation des tâches et des performances, la destruction des collectifs de travail, le recours à des formes d'emploi de plus en plus précaires et à la sous-traitance. L'organisation du travail, censée favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité, se fonde sur des indicateurs, des ratios, des tableaux, des comptes rendus... sans cesse plus exigeants, déshumanisés et chronophages. Stress, harcèlement, risques psychosociaux, chantage à l'emploi, management de combat, souffrances et même suicides font dorénavant partie des thèmes les plus abordés lorsqu'on parle de travail.

Pourtant, à l'heure même où se développent ces conditions de travail inhumaines et qu'une partie de plus en plus importante de la population est sans ou en sous travail, on assiste à l'émergence d'une nouvelle idéologie, voire religion du travail pour le travail.

Il ne s'agit plus seulement du travail destiné à gagner sa vie, ou comme outil de transformation du monde, ni même comme support des droits et des protections, mais du travail comme la principale source d'émancipation et de réalisation de l'individu. Plus le travail devient rare et privé de sens, plus l'idéologie dominante veut en faire une valeur morale. De moyen

il est devenu fin : malheur aux hérétiques qui ne communient pas avec ce dogme.

Face à ce constat accablant il est urgent de remettre le travail à sa vraie place, c'est-à-dire comme une partie des activités humaines et non leur centre, un moyen, mais parmi d'autres, de « faire société ». Il est urgent également de réduire et redistribuer entre tous ce temps du travail à vocation économique, de le rendre, selon les préconisations de l'O.I.T., « décent », et d'y introduire de la démocratie.

Bien sûr, ce qui correspond en fait à remettre le monde à l'endroit ne pourra se faire sans inverser le rapport de forces, entre d'une part les détenteurs actuels du capital et ses alliés politiques, et d'autre part tous ceux qui subissent cette aliénation au travail tel qu'il est aujourd'hui organisé et réparti, tous ceux qui « perdent leur vie à la gagner ».

Mais encore faut-il, après avoir déconstruit idées reçues et idéologie dominante, avoir une idée la plus précise possible d'où nous voulons aller, si l'on veut à la fois *libérer le travail et se libérer du travail*.

Car, au-delà des questions liées à l'exercice du travail (sa durée, ses conditions), apparaissent vite les questions liées à ce que le travail produit (la nature de la production, les ressources qu'elle consomme) et donc les questions de la relation de cette production avec les modes de vie et la société dans laquelle nous vivons.

Dès l'introduction de ce livre, nous avons rappelé que l'élévation du travail au rang de valeur était une construction historique qui traduisait l'émergence,

derrière le concept de richesse, d'une nouvelle conception de la vie. L'industrialisation, la productivité et la concentration capitaliste ont profondément modifié la prise en charge des contraintes de survie. À la nécessité de produire s'est substituée la nécessité de travailler pour disposer d'un revenu permettant l'achat des biens de subsistance. Cette mutation s'est faite progressivement mais rapidement à l'échelle de l'humanité. Elle s'est accompagnée, dans les sociétés occidentales, d'une extension très large des éléments considérés comme nécessaires à la survie. Extension entretenue, pour éviter la satiété, par un pilonnage publicitaire créant frustration et consommation. Le tout accompagné d'une idéologie faisant du travail une valeur et de la croissance infinie le mythe moderne.

Libérer le travail et s'en libérer, c'est donc aussi remettre le travail à sa place économiquement, écologiquement et dans la vie en le considérant comme une nécessité contingentée laissant leur place aux autres temps de la vie.

Pour aller dans ce sens, Utopia propose six principales mesures ou orientations

Poursuivre la réduction du temps de travail

Mise en place, dans un premier temps, d'une durée légale de 32 heures sur le modèle de la semaine de quatre jours. Cette réduction pourra être imaginée sur la semaine, le mois, l'année ou même la vie entière.

Améliorer les conditions de travail

Instauration d'un taux maximum de recours aux CDD et à l'intérim dans l'entreprise, suppression du temps partiel subi, véritable égalité femmes hommes, introduction de clauses sociales dans les contrats de sous-traitance, doublement du nombre d'inspecteurs et de contrôleurs du travail, raccourcissement des délais aux prud'hommes, développement de l'accès pour tous à la formation continue...

Engager la reconversion écologique et sociale de l'économie et relocaliser la production

Relocalisation de la majorité de la production agricole comme de la production d'énergie. Mise en place d'une fiscalité adaptée (taxe kilométrique par exemple) qui permettra de rapprocher les lieux de consommation et les lieux de production. Utilisation de l'outil de la commande publique et développement de monnaies locales complémentaires.

Généraliser l'appropriation citoyenne et démocratique de l'outil de production

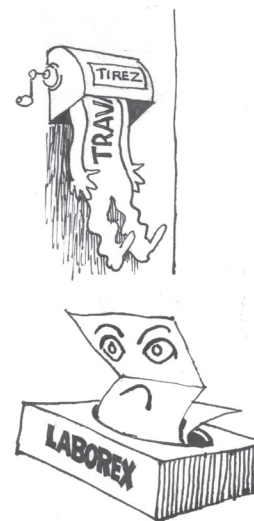
Généralisation de la gestion des entreprises par les parties prenantes (salariés, associations, élus, citoyens...) comme c'est le cas pour les SCIC par exemple, afin de ne plus lier pouvoir de gestion et détention du capital et permettre la démocratisation des entreprises par la prise de pouvoir des citoyens sur la finalité et les conditions de la production.

Développer et valoriser la sphère autonome et les autres temps de la vie

Diminution du temps de travail s'accompagnant de nouvelles mesures favorisant un investissement librement choisi dans la cité.

Vers la mise en place d'un revenu universel

Mise en place d'un Revenu Universel, élément central qui permettra à chacun et à chacune d'accéder aux droits fondamentaux et favorisera la construction d'une véritable citoyenneté active.



Poursuivre la réduction du temps de travail

Il y a 100 ans, le nombre d'heures travaillées par personne en France dans le cours d'une vie correspondait à un peu plus du double du temps de travail moyen actuel. Mais depuis les années 1970, alors que les gains de productivité, grâce à l'automatisation et l'informatisation, n'ont jamais été aussi importants¹, cette évolution positive a été stoppée, du moins officiellement, car on assiste en fait à une réduction « libérale » du temps de travail, à base de chômage, temps partiel et précarité.

Si le nombre d'heures de travail a baissé, ce n'est pas à cause de la durée individuelle du travail, mais à cause, comme nous l'avons vu, du nombre trop faible d'emplois proposés, dû en grande partie aux gains de productivité qui n'ont été distribués ni en augmentation des salaires ni en réduction du temps de travail.

Les « petits boulots » fleurissent. Beaucoup parmi ceux qui ont la chance d'avoir un travail stable et à plein temps subissent la dégradation de leurs conditions de travail et déclarent travailler trop, alors que d'autres sont au chômage, enchaînent les stages ou sont poussés vers la précarité lorsqu'ils dépassent cin-

1. La multiplication de ces gains de productivité est estimée à quatre durant cette période (1970-2010).

quante ans. Cette répartition « sauvage » du travail n'est pas acceptable.

Pour réenclencher ce processus bénéfique que constitue la réduction du temps de travail, nous nous prononçons dans un premier temps pour une diminution de la durée légale du travail à 32 heures¹ par semaine. Cette réduction du temps de travail à 32 heures pourra être imaginée et déclinée sur l'année et pourquoi pas sur une vie entière.

Nous pourrions fixer un nombre global d'heures ou jours de travail à effectuer dans sa vie, variable selon la pénibilité, en disposant d'une certaine liberté dans la répartition de ces heures. Avec l'aide d'un crédit-temps, chaque travailleur se verrait par exemple reconnaître le droit de cesser momentanément son activité professionnelle pour mener un projet hors de la sphère du travail.

Ce sont ces chemins que nous proposons d'explorer pour parvenir à de nouvelles modalités de réduction du temps de travail, plus imaginatives, plus porteuses d'avenir.

Les modalités précises de cette réduction devront être négociées avec les partenaires sociaux en intégrant une limitation stricte des heures supplémentaires. Sans la prise en compte d'une nouvelle temporalité dans le travail, la réduction du temps de travail ne peut être libératrice.

1. Rappelons que les 35 heures devaient être une étape vers les 32 heures ou la semaine de quatre jours.

Par ailleurs, nous nous situons en faveur d'une semaine de congé payé supplémentaire.

Cette réduction du temps de travail a pour premier objectif de dégager de véritables espaces de temps libre en dehors du travail sur la semaine, le mois ou l'année. Dans le même temps, nous devons envisager de nouvelles formes de réduction du temps de travail conçues sur l'ensemble de la vie. Il n'est pas facile aujourd'hui d'interrompre quelques années sa vie professionnelle pour se former ou pour faire autre chose que travailler, et reprendre ensuite une activité.

Il convient en effet de prendre en compte l'ensemble des temps sociaux : travail, formation, activités associatives, retraite... Se limiter à la réduction hebdomadaire ou annuelle du temps de travail revient à une conception de type fordiste, purement quantitative, qui ignore les bouleversements et mutations intervenus ces derniers temps dans beaucoup de postes de travail, notamment avec l'arrivée des nouveaux outils de communication. C'est ainsi le déroulement de toute la vie professionnelle qui devrait être repensé pour rendre possibles les interruptions, les bifurcations, les cessations progressives d'activités favorables à l'épanouissement personnel.

Par ailleurs, la réduction du temps de travail doit aller de pair avec une refonte de la protection sociale : les droits sociaux doivent être attachés à l'individu et non à l'emploi.

Enfin, si la réduction du temps de travail doit rester un outil majeur de lutte contre le chômage, elle doit

être d'abord et avant tout un instrument au service d'un projet de société plus large, une société du temps libéré dans et hors le travail, qui permette de construire de nouveaux espaces de démocratie. La réduction du temps de travail doit être un facteur d'épanouissement individuel en même temps qu'elle doit permettre de mieux cultiver le lien social.

Améliorer les conditions de travail

La réduction de la durée du travail a souvent donné lieu à un certain nombre d'effets pervers, générés par une recherche « compensatrice » de rentabilité, comme la perte de ces « temps morts », qui permettaient pourtant de renouer avec le collectif, de faciliter le vivre ensemble grâce aux échanges informels. Par ailleurs, la précarité, la flexibilité, l'interchangeabilité des postes de travail, le sentiment d'anonymat renforcé par le gigantisme de beaucoup d'entreprises, l'incompréhension et l'opacité des systèmes de rémunération, ont détruit toute notion de « métier » et plus globalement le sens que chacun a besoin de donner à son travail.

En France, les femmes gagnent toujours 27 % de moins que les hommes, les jeunes qui sortent de l'école sont à 25 % au chômage et à 80 % en CDD, 2 seniors sur 3 sont contraints de partir dès 55 ans et ne peuvent cotiser guère plus de 35 annuités alors que 42 sont exigées dorénavant pour une retraite décente. On considère que quelques heures par semaine constituent un véritable emploi. Jouant sur la peur des salariés de perdre leur emploi, le MEDEF et la droite ont mené un travail de sape systématique du Code du travail. La part des salariés qui bénéficient d'un travail stable, à plein temps et correctement rémunéré se réduit de plus en plus. Certains travaillent trop et d'autres pas assez ou pas du tout.

Le lien hiérarchique, juridiquement nommé le lien

de subordination, crée des rapports de force qui infantilisent et soumettent les hommes et les femmes de l'entreprise à une pression qui est de plus en plus difficile à supporter. Le « tout pouvoir » de l'employeur est bien plus fort que le code du travail. Il importe de remettre des règles dans le travail afin d'enrayer cette spirale négative.

Les salariés doivent bénéficier de droits forts leur permettant de construire un rapport de force équitable. Ils doivent également pouvoir s'organiser collectivement afin de faire vivre une véritable démocratie sociale.

Le principe de la hiérarchie des normes doit être respecté : les droits des salariés dans l'entreprise ne peuvent être inférieurs à ceux définis dans les accords de branche qui, eux-mêmes, ne peuvent être en deçà des droits accordés par le Code du travail. Il est nécessaire de réaffirmer la primauté de la loi sur le contrat en renforçant notamment l'encadrement strict des horaires de travail atypiques (travail de nuit, travail du dimanche, horaires décalés, temps de coupure, temps partiel subi...). Chaque branche doit statuer sur des taux maximum de recours aux CDD, à l'intérim et au temps partiel subi. Certaines dispositions comme l'amplitude horaire hebdomadaire, le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et des repos compensateurs doivent être recalculées proportionnellement à la baisse de la durée légale.

Les recours des salariés face aux abus des employeurs doivent être reconnus et facilités. Un employeur peut à tout moment licencier un salarié sans motif. Il le peut,

sa seule contrainte sera le prix à payer... lors d'un jugement prud'homal réalisé dans des délais moyens de 14 mois. Il est indispensable de repenser le mode de recours : possibilité pour les salariés d'être conseillés et accompagnés en amont des conflits individuels; les médiations doivent être développées pour réduire le nombre de jugement, et raccourcir les délais. Les salariés peuvent bien sûr se faire aider par les organisations syndicales internes. Mais il faut en plus généraliser et communiquer auprès des salariés sur les possibilités d'assistance externes qui seraient gratuites. Enfin, la justice doit retrouver des moyens pour exercer sa fonction dans des délais acceptables. Rappelons que la France ne consacre que 0,19 % de son PIB à la justice ce qui la place au 37^e rang européen.

Quant aux salariés qui travaillent dans les PME et TPE de moins de 50 salariés et qui ne bénéficient pas d'institutions représentatives et de syndicats, il serait possible de leur faire élire d'élire des délégués de bassins d'emploi ou de comités locaux de branches dotés des mêmes prérogatives que les comités d'entreprises, afin de pallier en grande partie cette injustice.

En outre des « maisons du salariat et des métiers » regrouperaient au niveau de chaque territoire ou bassin d'emploi les représentants des organisations syndicales et patronales, les élus locaux, le service national de l'emploi. Réunissant l'ensemble des acteurs économiques, leur rôle serait triple : être le lieu référent pour la recherche d'un emploi, d'une activité ou d'une orientation professionnelle, construire un dialogue

social local et élaborer les conditions du développement économique local.

Rappelons également que les mauvaises conditions de travail dans les petites entreprises sont souvent le résultat du développement de la sous-traitance par les grands groupes pour une partie de plus en plus importante de leur production. Il convient de prévoir des clauses sociales dans les contrats de sous-traitance fondés sur les conventions et accords d'entreprise des donneurs d'ordre. Étendre cette obligation aux contrats passés avec des fournisseurs étrangers constitue également un moyen de prévenir les délocalisations.

Enfin il faut rendre à l'inspection du travail les moyens de faire appliquer les droits. Selon le Rapport d'activité de l'Inspection du travail, en 2009 il y avait en France 767 inspecteurs et 1 423 contrôleurs chargés de contrôler 1 840 000 entreprises regroupant 18 millions de salariés. Soit un inspecteur ou contrôleur pour 840 entreprises et 83 000 salariés, ce qui est notoirement insuffisant pour garantir les droits des salariés et leur permettre de travailler correctement.¹ Il conviendrait d'aller rapidement vers un doublement du nombre d'inspecteurs et de contrôleurs du travail, qui travailleraient non seulement sur les aspects de contrôle d'application des lois, mais aussi, en amont, sur de la prévention et le conseil aux salariés. Des visites régulières en entreprise devraient à nouveau

1. Selon le ministère du travail, sept agents (dont trois inspecteurs du travail) ont mis fin à leurs jours depuis 2007.

permettre non seulement de vérifier l'application des règles légales et d'apprécier le climat social et les pratiques managériales. Des médiateurs pourraient travailler à leur côté pour analyser et résoudre les problématiques individuelles.

La formation tout au long de la vie, véritable outil de sécurisation des trajectoires professionnelles, est un moyen permettant à chacun de maîtriser et d'actualiser ses compétences professionnelles sur son temps de travail et de résoudre certaines inégalités liées à la formation initiale. Elle consiste notamment dans la mise en place de droits spécifiques pour les personnes qui ont arrêté de façon précoce leurs études (financement spécifique pour des formations de professionnalisation), et dans une articulation plus volontariste des formations initiales et continues. Ainsi, les démarches de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) doivent être plus accessibles, mieux accompagnées et moins onéreuses qu'aujourd'hui. Des moyens pour accompagner les projets professionnels, notamment de reconversion, sont à mettre en place. Chacun doit pouvoir construire de façon libre et sécurisée sa vie professionnelle. Pour cela, des moyens suffisants devront être dégagés par les régions et les entreprises.

D'une manière générale, une société solidaire, respectueuse de sa cohésion sociale, est une société où l'égalité des conditions est forte et la hiérarchie salariale resserrée.

Engager la reconversion écologique et sociale de l'économie et relocaliser la production

À contre-courant de ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, pour des raisons environnementales, sociales mais aussi démocratiques, il faut imaginer une transition qui mette en œuvre une reconversion écologique et sociale de l'économie. Nous proposons de faire décroître les échanges commerciaux internationaux et de rapprocher autant que faire se peut les lieux de consommation des lieux de production.

Les entreprises transnationales nécessitent le recours à des transports énergivores et polluants. Les délocalisations, au départ de productions à faible valeur ajoutée, s'étendent maintenant aux produits sophistiqués ainsi qu'aux services (recherche, santé, centres d'appels). Après avoir déterritorialisé les produits, le nouveau capitalisme déterritorialisé les hommes, une fois de plus réduits au statut de marchandise.

La relocalisation de la production des biens et des services, notamment dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture, ainsi que la recherche de l'autonomie des territoires doivent devenir une priorité pour les gouvernants. Une agriculture de qualité et de proximité ainsi qu'une politique énergétique axée sur les renouvelables et les économies d'énergie permettraient

de générer plus d'un million d'emplois bien sûr non délocalisables.¹

La relocalisation est une réponse aux dégâts environnementaux et sociaux, à la destruction des équilibres locaux et régionaux générés par la mondialisation commerciale et financière. Elle permet de recréer de l'activité au plus près des lieux d'habitation. Elle permet de favoriser les circuits courts entre producteurs et consommateurs au sein de l'économie locale. Afin de ne pas subir une concurrence sauvage de la part de pays peu scrupuleux en matière sociale et environnementale, de normes et des taxes de type « taxe kilométrique » devront être mises en place. La relocalisation est préférable à un protectionnisme national ou européen qui ne peut aller trop loin sous peine d'entraîner des mesures de rétorsion, de chantage et d'inévitables conflits.

La relocalisation de certaines activités a un objectif beaucoup plus large que celui de contrer les délocalisations. L'industrie réduit encore plus ses effectifs qu'elle ne se délocalise. Il ne s'agit nullement de prôner le retour à l'autarcie ou de ne se satisfaire que de produits locaux. Il est évident que tous les biens et services ne pourront pas être produits à l'échelle d'un bassin de vie. On ne cultivera pas du coton ou du café en France, et les productions nécessitant des équipements lourds ou coûteux continueront à être en partie centralisées. En revanche pour limiter au maximum les transports

1. Sources Scénario Négawatt 2012 et le WWF.

de marchandises et de personnes et leurs émissions de gaz à effet de serre, pour recréer un cadre de vie actif, il est indispensable que la production de biens et de services d'usage courant se fasse au plus près des lieux de résidence. L'économie sociale et solidaire, les services publics, l'agriculture, l'énergie, le bâtiment, les services à la personne sont particulièrement adaptés à cette économie de proximité.

Dans cette perspective la relocalisation de l'agriculture est une priorité. Les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) ainsi que toute autre forme de rapport de proximité producteur – consommateur doivent être encouragées.

La société urbaine accueille aujourd'hui 50 % de la population mondiale. La suppression des terres agricoles qu'elle induit doit être freinée notamment par l'instauration de ceintures maraîchères biologiques définies comme « espaces communs préservés d'alimentation » dont la surface d'exploitation devra répondre aux besoins alimentaires « minimum » de la ville ou du bassin de vie qu'elle entoure. Au sein même de l'espace urbain, il devra être prévu un pourcentage de terrain permettant la création de jardins partagés ou familiaux dont l'objet est à la fois de fournir un complément alimentaire, de créer du lien social autour d'une activité partagée et de renouer au cœur de l'espace minéral des villes le lien fondamental reliant l'homme à la terre nourricière.

La priorité doit être donnée au développement de l'agriculture biologique, seule capable de garantir une

production mondiale suffisante et diversifiée, adaptée au climat et à son évolution. Cette production qui applique des pratiques traditionnelles reposant sur la préservation et la nourriture des sols, la protection naturelle des plantes par leur rotation ou leur association, la variété des essences ainsi que leur qualité nutritionnelle n'est pas un phénomène caractéristique des pays développés : en 2009, elle était pratiquée dans 160 pays par près de 2 millions d'agriculteurs et représentait un marché de 55 milliards de dollars¹. La réallocation progressive des ressources de la PAC est la condition pour à la fois relocaliser l'agriculture et favoriser l'agriculture biologique. Elle devra profiter à l'agriculture paysanne et biologique, grâce par exemple à des aides données à la restauration collective en contrepartie de l'achat de produits bio. Les autres aides, qui actuellement soutiennent une agriculture « hors sol » et productiviste, seront également réorientées pour la reconversion de l'agriculture intensive vers une agriculture paysanne locale génératrice d'activité et de travail.

1. IFOAM, *Le monde de l'agriculture biologique*, 2011.

Généraliser l'appropriation citoyenne et démocratique de l'outil de production

La démocratisation de l'économie suppose la pénétration des principes démocratiques, donc le contrôle social de l'économie dans les entreprises. Pour cela, nous proposons de faire entrer parmi les responsables de la gestion d'une entreprise, lorsqu'elle atteint une certaine taille, ce qu'on appelle « les parties prenantes ». En effet, pourquoi considérer par principe que les propriétaires du capital (qu'ils soient privés ou publics) devraient également en être les gestionnaires ?

Dans les entreprises privées comme publiques, contrairement à ce qui est pratiqué aujourd'hui, il ne doit plus y avoir de lien direct entre la détention du capital et sa gestion. Au conseil d'administration (ou organisme de direction) d'une entreprise privée, le détenteur du capital ne pourrait plus décider seul de la marche de l'entreprise.

L'ensemble des parties prenantes sera ainsi amené à participer aux processus de décision et à leur mise en œuvre. Ces parties prenantes peuvent être internes à l'entreprise (les travailleurs et leurs représentants, les propriétaires du capital, publics ou privés) mais aussi externes à l'entreprise (les citoyens et/ou leurs représentants – aux niveaux local, national ou international – ou d'autres formes de représentation de la société

civile – ONG, associations de clients, usagers, consommateurs, riverains...).

Cette nouvelle logique permettra de développer des contre-pouvoirs réels au sein de l'activité économique : aucune partie prenante n'aurait à elle seule la majorité des voix et donc la possibilité d'imposer ses décisions. Cela suppose de trouver un équilibre entre la répartition des pouvoirs, permettant l'existence de minorités de blocage sans pour autant bloquer indûment les décisions. Néanmoins, la place des parties prenantes ne peut pas être la même par exemple chez un fabricant d'assiettes, dans le secteur automobile ou dans celui des médias.

Certaines entreprises pourraient être déclarées de « grande utilité sociale » et/ou « à fort impact environnemental ». Leur capital productif privé serait progressivement transféré à des structures de type coopératives, mutualistes ou associatives de l'économie sociale et solidaire.

Plus l'utilité sociale et/ou l'impact environnemental d'une activité économique seraient élevés, plus le poids des parties prenantes externes aux entreprises concernées le serait aussi, afin de répondre aux problématiques sociales et environnementales posées par cette entreprise. Inversement, dans une petite entreprise, pour favoriser les circuits courts, les parties prenantes internes à l'entreprise auraient une part particulièrement significative dans les décisions.

Nous proposons également une limitation de la concentration et de la propriété du capital produc-

tif. Une telle limitation constituerait une révolution majeure. Une révolution nécessaire pour réduire les déséquilibres de pouvoirs entre les détenteurs de capital et les autres. Cette limitation peut porter, suivant les secteurs, sur le capital, sur le nombre de salariés et/ou sur la part de marché.

Évidemment, cette limitation dépendrait des secteurs concernés : un secteur comme celui de la boulangerie est presque entièrement composé d'entreprises privées de petite taille qui, individuellement, ne sont pas en mesure de peser sur les décisions politiques et la vie sociale.

Il n'en va pas de même, par exemple dans les secteurs de l'audiovisuel, des télécoms, de l'automobile ou du bâtiment, essentiellement concentrés autour de grands groupes privés dont la puissance influence les choix politiques et sociaux.

Mais cela n'est pas suffisant pour garantir une utilisation socialement bénéfique de ces pouvoirs. En effet, des petits actionnaires, déconnectés de l'entreprise, peuvent tout autant chercher à maximiser leurs profits à court terme que des gros actionnaires. C'est la raison pour laquelle la déconcentration du capital productif ne peut être socialement bénéfique qu'en construisant les conditions de l'exercice d'une démocratie réelle sur l'appareil productif, c'est-à-dire en intégrant un contrôle social par les parties prenantes comme autant de contre-pouvoirs au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, la propriété publique d'une entreprise ne garantit pas le caractère démocratique et conforme

à l'intérêt général de son action (le fonctionnement de La Poste ou de la SNCF, par exemple, relève aujourd'hui de logiques capitalistes alors que leur capital est public). Il convient donc, dans les modes d'appropriation publique du capital, de distinguer la nationalisation (c'est-à-dire l'appropriation par l'État dans l'optique d'une gestion centralisée de l'entreprise) de la socialisation (c'est-à-dire l'appropriation publique et la répartition des pouvoirs entre les parties prenantes garantissant une gestion démocratique à l'échelon géographique pertinent – local, régional, national, international), que nous préconisons¹.

1. D'après le *Manifeste Utopia*, Éditions Utopia, janvier 2012.

Développer et valoriser la sphère autonome et les autres temps de la vie

« La réduction de la durée du travail ne présentera pas de valeur libératrice ni ne changera la société si elle sert seulement à redistribuer le travail et à réduire le chômage... Elle exige une politique du temps qui englobe l'aménagement du cadre de vie, la politique culturelle, la formation et l'éducation, et qui refonde les services sociaux et les équipements collectifs de manière à faire une plus grande place aux activités autogérées, d'aide mutuelle, de coopération et d'autoproduction volontaires »¹.

La réduction du temps de travail doit également s'accompagner de nouvelles mesures qui favoriseront un investissement librement choisi dans la cité. Ce nouveau temps libre ne devrait plus être comme trop souvent à ce jour un temps vide consacré à la réparation de la force de travail, à la consommation ou à compenser les frustrations du temps de travail. Ce temps libre ne serait plus ce temps toujours trop court, dont il faut profiter et durant lequel il n'est pas question d'entreprendre quoi que ce soit. Il est important de transformer ce temps libre² en temps libéré, c'est-à-

1. André Gorz, *Capitalisme, Socialisme, Écologie*, Éditions Galilée, 1991.

2. Ce temps libre représente déjà aujourd'hui près de 60 % de notre temps total de vie. Le sociologue Jean Viard estime notre vie à 700 000 heures. Il retire 300 000 heures pour le travail et le sommeil, il reste alors 400 000 heures pour le temps libre.

dire en un temps employé à autre chose qu'à « perdre sa vie à la gagner », en une occasion pour se construire un nouvel espace de vie.

Dans les domaines de la production et de l'accès aux biens et services, on ne considère en général que le secteur privé et le secteur public. Chacun a son utilité : le secteur public correspond aux biens collectifs, le secteur privé aux biens résultant de choix individuels. Il existe un domaine oublié mais essentiel de production de biens et de services : celui de l'autonomie. Domaine de la réalisation de soi, du choix d'un mode de vie et d'un rapport aux autres se situant en dehors de la sphère marchande.

Il convient de réduire la sphère des rapports marchands et de nous réapproprier les activités de proximité que nous confions trop souvent, par manque de temps, à des professionnels rémunérés. Ces activités, qu'André Gorz appelle aussi « *le travail pour soi* », vont de la garde des enfants ou du soin apporté à des parents âgés, à l'embellissement et la protection de notre environnement et de notre cadre de vie, en passant par les tâches domestiques et ménagères, faire la cuisine ou cultiver notre jardin. Ces activités sont souvent mieux faites mais surtout plus gratifiantes si chacun de nous les assume pour lui-même, pour son propre compte.

Il y a en effet deux façons de produire des biens et des services : soit en en confiant à d'autres la réalisation, soit en les faisant nous-mêmes ou en petits groupes de proximité : communauté locale, immeuble,

voisins, famille... ou réseaux. L'autonomie par l'échange d'informations, le troc, le don, peut même utiliser les nouvelles technologies (logiciels libres, wiki-pédia, nouvelles communautés...) L'autonomie est en fait rarement purement individuelle et se nourrit dans un rapport direct à l'autre.

Faire le choix de développer l'autonomie ne signifie nullement un retour à une société pré industrielle. Il faut au contraire profiter de la nécessaire baisse de la production et des gains de productivité de la sphère hétéronome pour se réapproprier son propre temps, ses choix de mode de vie et « le goût des choses simples », celles qui ne demandent pas de technicité lourde ou de division du travail mais le partage des savoirs faire. Elles permettent également d'exercer sa créativité.

À ces activités de production autonome de biens et de services, ce « *travail pour soi* » il faut ajouter les activités relationnelles, indispensables au vivre ensemble, qui sont aujourd'hui, faute de disponibilité et de temps, négligées au risque d'une destruction du lien social : la participation à la vie locale, le fait d'avoir une activité artistique, politique, sportive, amicale, intellectuelle, l'échange de connaissances et de services, les activités d'assistance, de soins, d'entraide qui tissent un réseau de solidarités et de relations sociales dans le quartier ou la commune, le développement des rapports d'amitié et des échanges affectifs... La liste peut être longue. Ainsi les initiatives locales, telles que les « Territoires en transition », peuvent être prises en exemple. Elles ont pour objet, par le biais de rencontres, d'échanges,

d'actions communes, d'aider à la prise de conscience des défis (pic pétrolier, changement climatique) dans une optique dédramatisée et constructive, notamment par l'engagement collectif d'actions concrètes¹, permettant de reconstruire progressivement la résilience² des territoires. Sans oublier les loisirs dès lors qu'ils se situent en dehors de la sphère marchande. Les monnaies alternatives participent de ce mouvement vers l'autonomie, en facilitant les échanges de proximité et en retirant à l'argent son caractère accumulatif et spéculatif.

Bien sûr, retrouver ou développer ces activités autonomes fait essentiellement partie de décisions individuelles. Mais la collectivité, surtout au niveau local, se doit de favoriser ces pratiques et de promouvoir les lieux d'auto-activité : habitat collectif, jardins partagés, ateliers de fabrication ou de réparation communs, espaces informatiques, lieux dédiés aux associations, clubs artisanaux...

On peut également envisager qu'une communauté locale décide démocratiquement le partage de certaines

tâches communes ou pénibles, sur la base du don de temps. Ces tâches pénibles seront revalorisées et partagées différemment.

De plus, nous proposons d'envisager la possibilité de mettre en place d'un service social citoyen.

La condition humaine ne permettra jamais d'abolir la sphère de la nécessité. Mais si on ne peut pas la supprimer, on peut la réduire et subordonner la sphère hétéronome à l'autonome, et non l'inverse, comme aujourd'hui. En augmentant notre temps libre, on rapatriera dans la sphère de l'autonomie une partie des activités qui ainsi quitteront leur valeur d'échange marchand pour revenir à leur valeur d'usage. Par là même, nous nous émanciperons d'une partie du travail subi.

1. www.transitionfrance.fr (site national d'informations sur la transition et le recensement des initiatives).

2. En écologie, le terme résilience fait référence à la capacité d'un écosystème à s'adapter à des chocs extérieurs et des changements imposés, et à se réorganiser en intégrant ces changements tout en conservant la même fonction, la même identité et les mêmes capacités de réaction. Pour les sociétés humaines, il renvoie à leur capacité à ne pas disparaître ou se désorganiser au premier signe de crise mais à y répondre en s'adaptant.

Vers la mise en place d'un revenu universel

Le problème majeur auquel est confrontée notre société n'est pas dans la production de richesse. Le monde, globalement, n'a jamais été aussi « riche », et cette production dépasse largement les besoins de première nécessité de la population. Le problème réside en fait dans la nature et la très inégalitaire répartition de la richesse produite. Or, nous cherchons à produire toujours plus, quitte à créer de la surproduction que l'on écoule par l'endettement, alors que dans un monde aux ressources finies, ce n'est pas possible à long terme.

Par ailleurs, nous utilisons toujours moins de travail pour produire une même somme de richesse, autrement dit, la productivité augmente. Selon ce modèle, sauf croissance importante (mais désormais impossible dans les pays développés) et sans partage du temps de travail, le plein-emploi est illusoire. Or, à part pour une minorité, la distribution des richesses créées est liée au travail. Même si un système de protection sociale existe, les revenus les plus substantiels (salaires, assurance chômage, retraites) sont corrélés au travail. Il faut travailler pour percevoir des revenus, alors que notre système économique ne permet pas et ne nécessite pas le travail de tous les citoyens.

La revendication d'un revenu universel résulte donc d'un double constat d'échec quant aux poli-

tiques de l'emploi menées jusqu'à présent : le chômage de masse persiste et les situations de sous-emploi se développent.

Le revenu universel se propose de dissocier travail et distribution d'une part des richesses en attribuant à chaque citoyen un revenu de la naissance à la mort, quelle que soit sa situation. Pour être pleinement effectif, le revenu universel doit avoir deux principales caractéristiques :

- Ce revenu doit être *suffisant* pour accéder aux droits et biens fondamentaux sans revenus complémentaires. « Il doit se situer dans un environnement social qui permette à chacun d'arbitrer en permanence entre la valeur d'usage de son temps et sa valeur d'échange »¹. C'est pourquoi il ne peut pas être inférieur au seuil de pauvreté². Le revenu universel est cumulable avec d'autres revenus et notamment des revenus du travail. Cependant, s'il est fixé à un niveau insuffisant, alors qu'un emploi reste nécessaire pour survivre, le revenu universel peut alors devenir une subvention aux bas salaires³.
- Le revenu universel est individuel, inaliénable et

1. André Gorz, *Misères du présent, richesses du possible*, Éditions Galilée, 1997.

2. Soit 950 € par mois pour un adulte en 2011, selon la définition de l'Union Européenne correspondant à 60 % du revenu médian des ménages en France.

3. Le très libéral Milton Friedman était un partisan d'une telle forme de revenu.

inconditionnel. Cette caractéristique est essentielle pour renverser la logique de l'assistanat et de la stigmatisation des aides sociales. Chaque citoyen a droit au revenu universel et le touche sans avoir à apporter de justification.

Puisqu'il n'est pas contraint de travailler et n'est plus mis en concurrence avec une masse de chômeurs, le salarié peut mieux négocier ses conditions de travail. Alors que le travailleur est aujourd'hui contraint d'accepter les conditions d'embauche et de travail fixées par l'employeur, le revenu universel permet d'inverser le rapport de force et d'aller vers une activité choisie plutôt que subie.

De même, en agissant comme une prime à la réduction du temps de travail, le revenu universel encourage le partage de l'emploi. Lors d'expérimentations menées en Amérique du Nord entre 1970 et 1980, une baisse de seulement 9 % du volume d'heures travaillées a été observée au sein de chaque foyer. Alors qu'on se plaint aujourd'hui de ne pas avoir d'emploi pour tout le monde (au moins 20 % de la population active est sans emploi ou en situation de sous-emploi), une réduction du temps de travail des actifs employés permettrait de libérer des places pour les chômeurs à la recherche d'un emploi.

Techniquement, même si des questions demeurent, de nombreux économistes ont proposé des solutions pour financer cette allocation universelle et il existe de par le monde beaucoup d'expériences concrètes de sa

mise en place¹. Parallèlement, nous proposons l'instauration d'un revenu maximum avec un écart maximum de rémunération qui sera dans un premier temps de 1 à 10 au sein de chaque organisation et entreprise, publique et privée. Notons que pour les Sociétés coopératives et participatives (SCOP) en France et en Europe, cet écart est déjà aujourd'hui de 1 à 6 en moyenne.

Surtout, la baisse du temps de travail s'accompagne d'une augmentation du temps libre et des activités hors de l'emploi. Versé au nom de la contribution de tous à la création de richesse sociale et à la construction de la société, le revenu universel revalorise les autres temps de la vie et affirme que :

- l'utilité sociale ne se limite pas à l'emploi.
- la reconnaissance sociale peut aussi se jouer hors de l'emploi.
- des activités non rémunérées peuvent être sources de lien social.

Toutes ces activités peuvent contribuer à répondre aux besoins de la société et se substituer, dans une logique de gratuité, aux activités et aux échanges marchands.

À supposer que plus personne ne veuille prendre en charge les tâches pénibles s'il n'est plus contraint de travailler (ce qui ne s'est pas produit lors des expériences locales de mise en place de ce revenu) on

1. Voir *Synthèse sur l'allocation universelle* par J.-C. Loewenstein sur : www.mouvementutopia.org

pourrait envisager de les revaloriser et de les partager différemment.

Aussi le revenu universel représente-t-il une piste concrète répondant à notre double exigence de *libérer le travail et se libérer du travail*. Les expérimentations déjà conduites à l'étranger ont permis de répondre à un certain nombre d'idées reçues sur le revenu universel. Nous prenons position en faveur d'expérimentations en France¹.



1. Signalons qu'en 2006 un collectif large de syndicats, associations de solidarité et mouvements de chômeurs se sont prononcées dans une plate-forme revendicative « *Pour une garantie de revenu et la continuité des droits* » pas très éloignée et dans le même esprit que celui du revenu universel. Le texte sur : www.cip-idf.org/spip.php?page=imprimer&cid_article=2948

Pour plus d'informations sur le revenu universel, sa philosophie, son financement, etc. voir Baptiste Mylondo, *Pour un revenu sans conditions* Éditions Utopia, 2012.

Bibliographie

- Arendt H. (1983) *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy.
- Azam G. (2010) *le temps du monde fini*, Les liens qui libèrent.
- Bizi Mouvement (2011) *Travailler une heure par jour*, Asphodèle.
- Baudelot C., Gollac M. (2003) *Travailler pour être heureux ?*, Fayard.
- Bevort A., Jobert A., Lallement M., Mias A, (2012) *Dictionnaire du travail*, PUF.
- Castel R. (2003) *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Le Seuil, coll. La République des idées.
- Chamoux M-N. (1994) « *Sociétés avec et sans concept de travail : remarques anthropologiques* », *Sociologie du travail*, hors collection.
- Cingolani P. (2012) *Le temps fractionné*, Armand Colin.
- Clerc D. (2010) *Les 35 heures, bouc émissaire*. Alternatives Économiques.
- Club de Rome, *The Limits to Growth*, rapport de 1972.
- Coulombel A. (2011) *L'entreprise et le temps*, L'Harmattan.
- Coutrot T. (2010) *Jalons vers un monde possible*. Le Bord de l'eau.
- Coutrot, Flacher, Méda (2011) *Pour en finir avec ce vieux monde, les chemins de la transition*, Utopia.
- Davoine L., Méda D. (2008), « *Place et sens du travail en Europe : une singularité française ?* », *Document de travail*, Centre d'études de l'emploi, n° 96-1.
- Ecorèv, Revue d'écologie politique.
- Ellul J. (2004) *Le système technicien*, Le Cherche Midi.

Entropia, Revue d'études théorique et politique de la décroissance, Parangon.

Fair (2011) *La Richesse autrement*, Alternatives économiques, Hors-série poche.

Friot B. (2012) *L'enjeu du salaire*, La dispute.

Eurostat (2011) *Le coût de la main-d'œuvre : comparaison européenne 1996-2008* et données.

Fondation de Dublin, Site : www.eurofound.europa.eu.

Gadrey J. (2010) *Adieu à la croissance*, Les Petits matins.

Gadrey J. blog *Alternatives économiques* : www.alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey.

Gollain F. (2000) *Une critique du travail*, La découverte.

Gorz A. (1988) *Métamorphoses du travail. Critique de la raison économique*, Éd. Galilée. Rééd. Gallimard, coll. « Folio Essais », 2004.

Gorz A. (1991) *Capitalisme, Socialisme, Écologie*, Galilée.

Gorz A. (1980) *Adieu au prolétariat*, Galilée.

Gorz A. (1997) *Misères du présent, richesse du possible*, Galilée.

Harribey J.M (1997) *L'Économie économe : le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, L'Harmattan.

Harribey J.M : blog *Alternatives économiques* : alternatives-economiques.fr/blogs/harribey.

IFOAM (*International Federation of Organic Agriculture Movements*) Site : www.ifom.org.

Illich I. (1973) *La convivialité*, Le Seuil, rééd. 2003.

INSEE (2012) *Rapport sur le coût européen de la main-d'œuvre*.

INSEE site : www.insee.fr.

Institut de Médecine Environnementale (IME) site : ime.frwww.

Jackson T. (2010) *Prosperité sans croissance*, De Boeck/Eto-pia.

Jappe A. (2009) *Avec Marx, contre le travail*, Revue internationale des livres et des idées.

Kempf H. (2009) *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme*, Seuil.

Keynes J.M. (1988), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot.

Krissis (2004) *Manifeste contre le travail*, 10x18.

Lafargue P. *Le Droit à la paresse* (1880), Mille et une nuits (2000).

Lalivé d'Épinay C. (1998), « Significations et valeurs du travail de la société industrielle à nos jours », in Pichault F. *Traité de sociologie du travail*, De Boeck.

Larroustourou P. (1999) *Pour la semaine de quatre jours*, La Découverte.

Latouche S. (2010) *Sortir de la société de consommation*, Les Liens Qui Libèrent.

Laville J-L. (2007) *L'Économie solidaire, une perspective internationale*, Hachette Pluriel.

Lazarsfeld P., Jahoda, M., Zeisel H. (1982) *Les chômeurs de Marienthal*, Les éditions de Minuit.

Marx K. (1996) *Les Manuscrits de 1844*, Flammarion.

Marx K. (1979) *Œuvres*, Gallimard.

Méda D. (1995) *Le Travail. Une valeur en voie de disparition*, Aubier, (rééd. Champs-Flammarion, 2010).

Méda D. et Orain R. (2002) *Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés sur la réduction du temps de travail*, Travail et Emploi, n° 90.

Méda D. (1999) *Qu'est-ce que la richesse ?* Aubier, rééd Champs Flammarion, 2008.

Méda D. (2010) *Travail : la révolution nécessaire*, L'Aube.

Ministère du travail/DARES : (2002) *RTT et modes de vie*,
www.travail-emploi.gouv.fr/etudes.

Morin E. (2011) *La Voie*, Fayard

Morin F. (2011) *Un monde sans Wall Street*, Seuil.

Myllondo B. (2012) *Pour un revenu sans conditions*, Ed.
Utopia.

Négawatt Site : negawatt.org.

Nietzsche F. (1970) *Aurores*, Gallimard.

OCDE : Site : www.stats.oecd.org.

ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclu-
sion sociale) site : www.onpes.gouv.fr.

Postone M. (2009) *Temps, travail et domination sociale*,
Mille et une Nuits.

Rifkin J. (1996) *La Fin du travail*, La Découverte

Ternisien d'Ouille T. (2010) *Réinventer la politique avec
Hannah Arendt*, Utopia.

Utopia (2010) *Sans papier, pour lutter contre les idées reçues*,
Ed Utopia.

Utopia (2012) *Manifeste*, Ed. Utopia.

Vaneigem R. (1996) *Nous qui désirons sans fin*, Folio Gal-
limard.

Vernant J.P. (1974) *Mythe et pensée chez les Grecs*, Mas-
péro-La Découverte.

Viard J. (2011) *Éloge de la mobilité, Essai sur le capital
temps libre*, L'Aube.

Viveret P. (2002) *Reconsidérer la richesse*, L'Aube.

L'AUTEUR : LE MOUVEMENT UTOPIA

Le Mouvement Utopia se définit comme une
coopérative citoyenne et politique : laboratoire
d'idées, mouvement transpartis à gauche, ONG,
Maison d'Édition, Maison de Production, mouvement
de résistance et d'expérimentations concrètes...

Utopia est tout cela à la fois.

Utopia défend ses convictions socialistes,
altermondialistes, écologistes dans l'espace public
au sens large c'est-à-dire dans la société civile et
dans le monde politique.

Utopia se considère clairement comme un trait
d'union, un pont entre le mouvement social, le
monde politique et le monde intellectuel.

Les éditions UTOPIA

COLLECTION CONTROVERSES

Mouvement Utopia : *Sans-papiers ? pour lutter contre les idées reçues*, juin 2010

Baptiste Mylondo : *Un revenu pour tous, précis d'utopie réaliste*, juin 2010 (épuisé)

Mouvement Utopia : *Nucléaire, pour lutter contre les idées reçues, et scénarios de sortie*, novembre 2011

Mouvement Utopia : *Le travail, quelles valeurs ?* novembre 2012

COLLECTION RUPTURES

Marta Harnecker : *Amérique Latine, laboratoire pour un socialisme du XXI^e siècle*, novembre 2010

Coutrot, Flacher, Méda : *Pour en finir avec ce vieux monde, les chemins de la transition*, avril 2011

Baptiste Mylondo : *Pour un revenu sans conditions*, novembre 2012

COLLECTION RÉINVENTER LA POLITIQUE AVEC

Thierry TERNISIER d'Ouille : *Réinventer la politique avec Hannah Arendt*, novembre 2010

CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

Mouvement Utopia : *Le Manifeste Utopia*, Parangon, 2008

Mouvement Utopia : *Le Manifeste Européen*, L'Esprit Frappeur, 2009

Les Éditions Utopia

30, rue Amelot 75011 Paris

contact@editions-utopia.org

Conception et direction artistique : Elyes Rebai

Réalisation de la couverture : Fabienne Couderc

Maquette : Anne Bouclier (Atelier In Folio)

Correction : Myriam Michel et Jean-Jacques Pascal

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Comelli à Villejust,
sur du papier issu de forêts gérées
durablement labélisé PEFC.

Imprimeur certifié ISO 14 001

Dépôt légal : novembre 2012

ISBN : 978-2-919160-07-5

